

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 0579<sup>e</sup> séance intensive  
tenue le 16 mai 2016 à 9 h 30  
à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau; le vice-recteur au développement académique et à la transformation institutionnelle : M. Gérard Boismenu, le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification : M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert, le vice-recteur aux affaires internationales, à la Francophonie, à la philanthropie et aux relations avec les diplômés : M. Guy Lefebvre; les doyens : Mme Hélène Boisjoly, M. Michel Carrier, Mme Francine Ducharme, M. Pierre Fournier, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, Mme Lyne Lalonde, M. Gilles Lavigne, M. Paul Lewis, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales : Mme Michèle Brochu, l'administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de théologie et des sciences des religions : M. Jean-Marc Charron; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des arts et des sciences : Mme Tania Saba; l'administrateur exerçant les fonctions du directeur du Département de kinésiologie : M. Jacques Gresset; le directeur général de la Direction générale des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : M. Dominic Arsenault, M. Christian Baron, M. Carl Bouchard, M. Pierre Bourgouin, M. Adrian Burke, M. André Desrochers, M. Arnaud Duhoux, M. Jean-Sébastien Fallu, M. Carl Gagnon, M. Philippe Gauthier, M. Vincent Gautrais, M. Claude Giasson, Mme Marianne Kempeneers, Mme Suzanne Laberge, Mme Audrey Laplante, M. Christian Leduc, Mme Nicole Leduc, Mme Solange Lefebvre, M. Amissi Manirabona, Mme Marie Marquis, M. Laurence McFalls, M. Jean-Philippe Meloche, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Serge Montplaisir, M. Alain Moreau, M. Jean Piché, Mme Marie-Laurence Poirel, M. Michel Max Raynaud, Mme Sophie René de Cotret, M. Philippe R. Richard, M. Samir Saul, M. Rémy Sauvé, M. Sébastien Sauvé, M. François Schiettekatte, Mme Andrey Smargiassi, M. Hugo Soudeyns, M. Éric Troncy, Mme Marion Vacheret, Mme Elvire Vaucher, M. Jesús Vázquez-Abad, Mme Christina Zarowsky; les représentants du personnel enseignant : M. Éric Bellavance, Mme Line Castonguay, Mme Renée Delaquis, M. Frédéric Kantorowski, M. Alain Lalonde, M. Najib Lairini, M. François Le Borgne, M. David Lewis, Mme Guylaine Messier, Mme France Nolin, Mme Ekaterina Piskunova, M. Jean Poiré, M. Jean-Guy Sylvestre; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Sofiane Achiche, M. Jean Dansereau; les représentants des étudiants : M. Yan Bertrand, Mme Catherine Grondin, M. Mathieu Jackson, Mme Fatine Kabbaj, M. Philippe LeBel, Mme Andréanne St-Gelais, M. Denis Sylvain, Mme Annie-Claude Vanier; un membre nommé par le Conseil de l'Université : Mme Thérèse Cabana; les représentants du personnel : M. Nicolas Ghanty, M. Éric Romano; les représentants des cadres et professionnels : Mme Danielle Morin, M. Bruno Viens; les observateurs : Mme Virgine Allard-Caméus, Mme Kate Bazinet, M. Francis Beauchamp-Goyette, Mme Claire Benoît, M. Luc Bernier, Mme Marie-Claude Binette, Mme Geneviève Bouchard, M. Alain Charbonneau, M. François Courchesne, Mme Caroline Gravel, Mme Françoise Guay, Mme Isabelle Jordi, Mme Sophie Langlois, Mme Claude Mailhot, Mme Sylvie Normandeau, Mme Geneviève O'Meara, Mme Chantal Pharand, M. Jean Portugais, M. Jean Renaud, Mme Annie Sabourin, M. Michel Sarra-Bournet, Mme Isabelle Shumanski, M. Pascal Théoret, M. Michel Venne.

ABSENTS : un doyen : M. Christian Blanchette; les directeurs des écoles affiliées : M. Christophe Guy, M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Jean-Pierre Bonin, M. Yan Burelle, Mme Trang Hoang, Mme France Varin; un représentante du personnel enseignant : Mme Karine Fradet; un représentant du personnel : M. Mario Grégoire; un représentant des cadres et professionnels : M. Pierre Ménard-Tremblay; les observateurs : M. Simon Carrier, Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Michèle Glemaud, M. Matthew Nowakowski.

EXCUSÉS : le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, Mme Leila Ben Amor, M. Karim Benyekhlef, Michel Coutu, Mme Josée Dubois, Mme Guylaine Le Dorze, M. Christian Nadeau, M. Antonio Nanci, M. Francis Perron, M. Jean-Luc Sénécal, M. Luc Stafford, M. Mario Talajic, Mme Nathalie Trépanier; une représentante du personnel enseignant : Mme Gisèle Fontaine; une observatrice : Mme Isabelle Dufour.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Guy Breton, recteur
<u>PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Mme Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

---

## **COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

### **Nominations récentes**

#### Membres nommés par les associations étudiantes accréditées

Mme Catherine Grondin, FAÉCUM

M. Mathieu Jackson, FAÉCUM

M. Philippe Lebel, FAÉCUM

### **Fins de mandat**

#### Les doyens

Le doyen de la Faculté de médecine dentaire  
Gilles Lavigne

#### Professeurs titulaires, agrégés ou adjoints élus par l'assemblée de chacune des facultés

##### ***Faculté de droit***

M. Karim Benyekhlef, professeur titulaire à la Faculté de droit

M. Amissi Manirabona, professeur adjoint à la Faculté de droit

##### ***Faculté de médecine***

Mme Josée Dubois, professeure titulaire au Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire de la Faculté de médecine

Mme Marie Marquis, professeure titulaire au Département de nutrition de la Faculté de médecine

M. Jean-Luc Senécal, professeur titulaire au Département de médecine de la Faculté de médecine

##### ***Faculté des arts et des sciences***

M. Sébastien Sauvé, professeur agrégé au Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences

Mme Marion Vacheret, professeure titulaire à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences

##### ***Faculté de médecine dentaire***

M. Antonio Nanci, professeur titulaire au Département de stomatologie de la Faculté de médecine dentaire

##### ***Faculté de pharmacie***

Yan Burelle, professeur titulaire à la Faculté de pharmacie (Démission)

Mme France Varin, professeure titulaire à la Faculté de pharmacie

### ***Faculté des sciences infirmières***

M. Jean-Pierre Bonin, professeur agrégé à la Faculté des sciences infirmières (Retraite)

### Membres du personnel enseignant qui ne sont pas professeurs de carrière

### ***Faculté de droit***

M. François Le Borgne, chargé de cours à la Faculté de droit

### ***Faculté de musique***

M. Alain Lalonde, chargé de cours à la Faculté de musique

### Trois représentants des cadres et des membres du personnel professionnel

Pierre Ménard-Tremblay, agent de recherche au Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences

Le recteur remercie les membres qui terminent leur mandat pour leur contribution aux travaux de l'Assemblée universitaire au cours de l'année écoulée. Une lettre de remerciement leur sera transmise par le secrétaire général.

### **AVIS DE DÉCÈS**

#### Faculté de médecine

M. Cheolho Cheong, professeur-chercheur adjoint au département de microbiologie, infectiologie et immunologie de la Faculté de médecine, décédé le 24 avril 2016.

M. Gustave Denis, professeur agrégé (retraité) au Département de physiologie moléculaire et intégrative de la Faculté de médecine, décédé le 15 avril 2016.

#### Département de kinésiologie

M. Danny Roberge, responsable de formation clinique au Département de kinésiologie, décédé le 27 avril 2016.

À l'invitation du recteur, M. Guy Breton, l'Assemblée observe une minute de silence.

---

### AU-0579-1 **ORDRE DU JOUR** 2016-A0021-0579<sup>e</sup>-183

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Claude Giasson présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2016-A0021-0579<sup>e</sup>-183.

La doyenne de la Faculté de médecine, Mme Hélène Boisjoly, propose le report du point 17, portant sur la création du Département de pharmacologie et physiologie de la Faculté de médecine, à la prochaine séance, afin de permettre la poursuite de discussions à ce sujet.

La proposition est appuyée. Le vote n'étant pas demandé, l'ordre du jour est modifié tel que proposé.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0578<sup>e</sup> séance tenue le 18 avril 2016
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
  - 5.1. Rapport du recteur
  - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Proposition en vue de la modification de l'article 15 du Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire (**Point reporté de la séance précédente**)
8. Faculté de théologie et de sciences des religions et le statut de son corps professoral (**Point reporté de la séance précédente**)
9. Calendrier des séances de l'Assemblée pour l'année 2016-2017
  - Recommandation du Comité de l'ordre du jour (**Point reporté de la séance précédente**)
10. Élection de trois membres au Conseil de l'Université
11. Recommandation au Conseil de l'Université relative à la nomination d'un représentant des cadres et des membres du personnel professionnel à l'Assemblée universitaire
12. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandations relatives à la nomination de membres à différents comités
  - 12.1. Comité des différends : nomination d'un membre et d'un membre suppléant aux autres membres
  - 12.2. Comité d'appel des différends : nomination d'un membre
  - 12.3. Comité de l'ordre du jour : nomination d'un membre
  - 12.4. Comité de la recherche : nomination de deux membres professeurs et de deux membres étudiants
  - 12.5. Comité des règlements : nomination d'un membre
  - 12.6. Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants : nomination d'un étudiant

- 12.7. Comité concernant une politique d'information à l'Université de Montréal : nomination d'un représentant étudiant
- 12.8. Comité de la planification : nomination d'un membre
- 12.9. Comité de discipline pour les étudiants : recommandation au Comité exécutif relative à la nomination d'un membre étudiant
13. Recommandations au Conseil de l'Université relatives à la nomination de membres à la Commission des études
  - 13.1. Nomination du directeur général des bibliothèques
  - 13.2. Nomination de deux étudiants
14. Rapports d'étape des présidents des comités de l'Assemblée
15. Forces des programmes d'études à l'UdeM – Synthèse tirée de l'évaluation périodique des programmes
16. Transformation institutionnelle (**Point reporté de la séance précédente**)
17. Faculté de médecine : Création du Département de pharmacologie et physiologie (**Point reporté à la prochaine séance**)

#### C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

18. Prochaine séance      Le 12 septembre 2016, à 14 heures
19. Clôture de la séance

#### AU-0579-2      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0578<sup>e</sup> SÉANCE TENUE LE 18 AVRIL 2016**

Le passage suivant est ajouté à la page 8 du procès-verbal, au troisième paragraphe, à la dixième ligne : « ..., de plus, il semblerait qu'il y ait une certaine maltraitance par le personnel ».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0578<sup>e</sup> séance tenue le 18 avril 2016, tel que modifié.

#### AU-0579-3      **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Le secrétaire général fait un suivi concernant le fonctionnement des cartes du système de votation, demandé par le recteur lors de la dernière séance (page 23 du procès-verbal). Une vérification a été faite qui a permis de confirmer qu'il n'y a aucune déféctuosité avec le système de votation, il s'avère que la mention « non-votant » apparaissant dans les résultats de plusieurs votes était le fait de personnes différentes. Le secrétaire général en profite pour rappeler aux membres de retirer leur carte du système de votation à la suite de chaque vote.

#### AU-0579-4      **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

## AU-0579-5 PÉRIODE D'INFORMATION

### AU-0579-5.1 RAPPORT DU RECTEUR

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée.

Le 19 avril, le recteur a eu une rencontre avec les présidents des trois organismes subventionnaires fédéraux, soit Alain Beaudet, des IRSC, Mario Pinto, du CRSNG et Ted Hewitt du CRSH, dans le cadre du projet APOGÉE – IVADO, en compagnie des directeurs des écoles affiliées (HEC et Poly) ainsi que des vice-recteurs recherche des trois établissements, dont la vice-rectrice Marie-Josée Hébert.

Le lendemain, 20 avril, s'est tenu l'événement de reconnaissance « Bravo les chercheurs ». Le recteur fait part d'un commentaire exprimé par la supérieure de la Congrégation des Sœurs Grises de Montréal, qui soutiennent une chaire en sciences infirmières, quant au fait que les premiers prix pour des chaires de recherche du Canada n'ont été décernés qu'à des hommes.

Le 28 avril avait lieu le cocktail pour souligner le redémarrage des activités de l'UdeM avec le Centre Jacques-Cartier dans le cadre des *Entretiens Jacques-Cartier* qui se dérouleront en 2017 à Montréal.

Le 29 avril, le recteur a eu une rencontre avec la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, Hélène David, et le ministre responsable de la Santé, Gaétan Barrette, au sujet des formations des médecins étrangers. Les recteurs montréalais étaient accompagnés des doyens des facultés de médecine. Le recteur réitère la position des recteurs sur le rôle des différents ministères en matière de formation universitaire — ministère de tutelle et ministères clients —, soulignant l'importance que l'éducation ne relève que du ministère de tutelle qui est le ministère de l'Enseignement supérieur.

Le 2 mai, le recteur était invité à la table d'honneur du Cercle canadien pour la conférence de Suzanne Fortier, principale et vice-chancelière de l'Université McGill, intitulée *Enseignement supérieur et recherche : un moteur économique*.

Le lendemain, 3 mai, avait lieu la cérémonie de remise d'un doctorat *honoris causa* à Walter Stahel, l'un des fondateurs du concept d'économie circulaire.

Le 4 mai, le recteur a pris part aux fêtes soulignant le 50<sup>e</sup> anniversaire du Département d'informatique et de recherche opérationnelle (DIRO).

Il souligne ensuite la tenue, le 5 mai, du *Colloque sur le soutien à réussite étudiante à l'UdeM*, organisé par la vice-rectrice Louise Béliveau et son équipe, qui a été un franc succès.

Le 5 mai, le recteur a participé à la conférence d'ouverture d'Éric Fournier, de *Moment Factory*, dans le cadre du lancement de l'exposition des étudiants de la Faculté de l'aménagement.

Le 10 mai s'est tenu le deuxième *Atelier du GDRI-NMC* (Groupe de recherche international nanomatériaux multifonctionnels contrôlés) en présence de représentants du CNRS, de Polytechnique et de l'INRS.

Le 11 mai avait lieu le traditionnel petit-déjeuner de la direction avec l'équipe sortante et la nouvelle équipe de la FAECUM.

Le recteur fait ensuite part de sa rencontre, le 11 mai, avec Michael Sabia, président-directeur général de la Caisse de dépôt et placement du Québec, concernant le projet de train léger électrique pour Montréal (REM) promu par la Caisse, pour faire valoir l'importance de réaliser la gare intermodale UdeM, en lien avec la station de métro Édouard Montpetit. Il rappelle que le tunnel de l'AMT passe sous la station de métro Édouard-Montpetit et qu'il s'agit du seul endroit où le tracé du train croise

une station de métro de la ligne bleue. Le recteur fait des représentations auprès des décideurs publics pour que ce projet, très important pour l'UdeM, se réalise dans la phase 1 du projet REM, et non dans la phase 2 prévue par l'AMT.

En terminant, le recteur fait un rapport de sa participation à la rencontre des membres du U15, les 12 et 13 mai, à Ottawa, et notamment des rencontres tenues dans ce cadre avec plusieurs ministres et représentants du gouvernement fédéral, notamment Kirsty Duncan, ministre des Sciences, Matthew Mendelson, sous-secrétaire du Cabinet, Résultats et livraison, qui est un diplômé de l'UdeM en science politique, et Navdeep Singh Bains, ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique. Ceux-ci ont fait part de leurs intérêts et priorités. Parmi ces priorités le recteur souligne l'innovation, la valorisation de la recherche, la place des femmes dans la recherche, une revue du fonctionnement des trois conseils subventionnaires fédéraux et une volonté de revoir les façons de faire pour un meilleur impact. Il a également été mentionné que l'on souhaite avoir des scientifiques au gouvernement et que l'on est en attente de propositions de la part du milieu universitaire. L'avis des recteurs a été sollicité sur plusieurs questions reliées à la recherche. Le recteur dit avoir constaté un changement de génération et de ton ainsi qu'une ouverture qui se traduisent par une occasion unique d'influencer la suite des choses. Une rencontre a également eu lieu avec des hauts fonctionnaires du ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique relativement aux projets d'infrastructures, pour faire le point sur le processus, les critères d'analyse, et les grands axes du gouvernement fédéral. Près de 650 projets ont été reçus de l'ensemble du pays ; les projets retenus devraient être annoncés d'ici la fin juin 2016. Le recteur rappelle que le dossier du Campus des sciences est un des projets qui a été soumis par l'UdeM dans ce cadre.

La liste des honneurs est consignée au procès-verbal. Les membres de la communauté universitaire qui ont été honorés au cours des dernières semaines sont :

- **Dr Stanley Vollant**, diplômé de l'Université de Montréal en médecine et chirurgie générale, reçoit le prix Hommage bénévolat-Québec 2016 pour son engagement exceptionnel envers sa communauté.
- Trois étudiantes de l'UdeM sont lauréates des prix IMS Brogan pour la publication d'articles sur la consommation appropriée de médicaments.
  - **Catherine Pagé-Béchar**d et **Julie Rivard**, de la Faculté de pharmacie, ont été récompensées par une bourse leur permettant de faire un stage à l'extérieur du Québec.
  - **Corinne Prairie**, de la Faculté de médecine, a reçu un prix pour l'excellence de son parcours scolaire en pharmacologie.
- **Dominique Petit**, coordonnatrice du Réseau canadien sur le sommeil et les rythmes biologiques de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, établissement affilié à l'Université de Montréal, a reçu le Prix d'excellence des professionnels de recherche du Fonds de recherche du Québec – Santé pour l'année 2016.
- **Caroline Sarrazin**, étudiante au doctorat à la Chaire de recherche en gouvernance urbaine de l'eau de l'UdeM, est la lauréate du concours Étudiants-chercheurs étoiles du mois d'avril.
- **Gilles Fontaine**, professeur titulaire au Département de physique de l'Université de Montréal et titulaire de la Chaire de recherche en astrophysique stellaire, est le lauréat 2016 de la Médaille de l'Association canadienne des physiciens et physiciennes (ACP) pour sa contribution exceptionnelle à la physique.
- **Marie-Pier Chabot** et **Jonathan Boissonneault-Glaou** ont été élus athlètes de l'année 2015-2016 chez les Carabins de l'Université de Montréal, dans le cadre du Gala Méritas du sport d'excellence de l'organisation.

- **Walter Stahel**, l'un des fondateurs du concept d'économie circulaire, reçoit un doctorat *honoris causa*.

#### AU-0579-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

M. Lalonde informe qu'il participe à sa dernière assemblée universitaire, son mandat se terminant le 31 mai prochain. Sa participation aux travaux de l'assemblée lui a permis de mieux connaître le fonctionnement de l'Université et d'apprécier les débats intéressants, ouverts à la critique et l'autocritique nécessaires pour progresser. Il remercie les membres de l'Assemblée et souhaite bonne suite à la vie universitaire et, en particulier, à la Faculté de musique.

Mme Béliveau souligne que M. Richard Dumont, directeur général des bibliothèques de l'Université de Montréal, a reçu le Prix 2016 de l'Association des bibliothèques de recherche du Canada pour sa contribution au développement des bibliothèques de recherche, notamment dans les dossiers des grands éditeurs commerciaux, du libre accès et de l'organisation des bibliothèques ; et elle l'en félicite. L'Assemblée se joint à Mme Béliveau par des applaudissements.

Le recteur souligne que demain, 17 mai, marquera un an avant le 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal. Par ailleurs, il mentionne que le vice-recteur Éric Filteau et lui-même devront quitter à 13 h aujourd'hui pour une réunion avec la ministre Hélène David.

M. Romano fait part de la conférence organisée par la Direction des ressources humaines sur la gestion de la diversité sexuelle en milieu de travail, qui se tiendra le 17 mai.

M. Kantorowski informe qu'au mois d'août se tiendra pour la première fois à Montréal le Forum social mondial, qui offrira, entre autres, des ateliers sur l'éducation auxquels participeront plusieurs membres de la communauté universitaire.

#### AU-0579-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. McFalls note que le nom de la Direction des relations internationales a été modifié pour « Direction des affaires internationales » et que cette modification s'est accompagnée d'un changement de personnel et d'une certaine perte de mémoire institutionnelle. Il demande au vice-recteur responsable des affaires internationales une mise à jour au sujet de la stratégie et des orientations de l'Université en matière d'internationalisation.

Le vice-recteur Lefebvre indique qu'il y a eu une mise à jour du plan d'action qui avait été présenté il y a deux ans. Cette mise à jour a été adoptée par le Comité d'orientation et de planification en matière de relations internationales (COPRI), puis présentée aux doyens et reçue par le Conseil de l'Université. Cette mise à jour porte essentiellement sur le plan d'action et est faite pour s'adapter aux changements qui ont cours sur la planète. Quant au changement de personnel, outre les départs à la retraite et les personnes réaffectées, une conseillère ou un conseiller en matière de relations internationales est maintenant affecté à chacune des facultés pour mieux connaître leurs besoins et s'assurer qu'ils soient pris en compte dans les grandes orientations facultaires. Il y a aussi en préparation des formations concernant la diversité culturelle, par exemple, pour le personnel en lien avec les étudiants internationaux. Le plan d'action comporte également une série de mesures visant à mieux appuyer les étudiants et les facultés à l'international, notamment par de nouvelles formules de formation. Il rappelle que, dans le cadre de son budget, le gouvernement du Québec considérait couper dans les programmes de mobilité de courte durée pour étudiants. Or, à la suite des représentations qui ont été faites par l'Université de Montréal, notamment le vice-rectorat aux études, l'administration et lui-même, le programme n'a non seulement pas été aboli, mais la ministre David a annoncé pour les prochaines années un financement additionnel de 5 M\$ pour la première année, 4 M\$ la deuxième, et 4 M\$ pour la troisième année. Il lui fera plaisir de présenter à une séance ultérieure les grandes orientations de ce plan d'action, si l'Assemblée le souhaite.

Mme Laplante évoque un communiqué récent de la Direction des bibliothèques qui annonçait un investissement supplémentaire de 750 000 \$ pour le budget des collections pour l'année prochaine, budget cependant insuffisant, de 271 000 \$, pour maintenir le niveau d'acquisition actuel, considérant l'augmentation du coût des revues et la dévaluation de la devise canadienne par rapport à l'euro et au dollar américain. Un manque à gagner qui se répercutera sur l'acquisition de nouveaux livres et sur les services, elle souligne en outre que les effectifs des bibliothèques ont diminué de 20 % depuis 2005. Elle s'inquiète de l'effet de ces coupes sur les livres notamment, qui sont très utilisés par les professeurs et les étudiants des sciences humaines et sociales, en particulier.

M. Filteau rappelle que lors de la présentation du budget il avait souligné qu'un ajustement de 750 000 \$ par année avait été fait au budget des bibliothèques à partir du fonds de relance. Une solution temporaire, sur trois ans, en attendant de trouver de meilleures solutions pour l'avenir. On espère qu'une partie des sommes dédiées annoncées dans le cadre du budget du gouvernement du Québec pourra être utilisée pour bonifier les collections de bibliothèques ; une demande à cet effet a été présentée par l'ensemble des établissements universitaires. D'autre part, la valeur du dollar canadien s'est améliorée depuis le budget, passant de 68 cents à 77 cents actuellement, de sorte que l'on devrait être à peu près au niveau qui avait été planifié. Enfin, le manque à gagner de 271 000 \$ a été examiné et devrait être couvert.

Le directeur général des bibliothèques, M. Dumont, ajoute que la remontée du dollar canadien permettra d'être à peu près au même niveau que l'année dernière en ce qui concerne les collections. D'autre part, il y a effectivement eu une diminution des effectifs de 20 %, qui s'inscrit dans une orientation prise pour équilibrer le budget des bibliothèques, laquelle comporte des volets touchant les ressources humaines, les collections et les autres dépenses. Il considère que la perte de services qui en a résulté n'est cependant pas majeure, et que l'on parvient à trouver un bon équilibre, similaire à ce que l'on retrouve dans les établissements canadiens.

M. Molotchnikoff présente une première question au recteur en lien avec son commentaire, fait dans le cadre de son rapport, au sujet de l'orientation du gouvernement fédéral en matière de recherche et d'innovation, présentée dans le cadre du U15. Il se dit inquiet que l'on essaie de faire une recherche à l'Université qui vise le profit et des considérations pratiques et non pas l'originalité. Il s'informe aussi de l'orientation du gouvernement du Québec à cet égard. Il demande ensuite à la vice-rectrice Hébert un suivi à la question qu'il avait posée à la séance précédente au sujet de l'audit sur le service des animaleries et le CDEA : est-ce que cet audit est terminé, des décisions ont-elles été prises, et est-ce que les professeurs impliqués en seront informés ?

Le recteur répond pour ce qui concerne le gouvernement fédéral, indiquant que la vice-rectrice responsable de la recherche pourra répondre pour ce qui concerne le gouvernement du Québec. Les propos tenus par les ministres fédéraux ne laissaient pas entendre que l'on ne souhaite pas s'occuper d'originalité et de créativité. Cependant, il pense, comme M. Molotchnikoff, qu'il y a un certain risque d'un glissement et qu'il faut être vigilant et faire des propositions pour que la recherche sous toutes ses formes, et pas seulement pour des projets ayant une perspective de commercialisation, soit bien soutenue.

En complément d'information à la question posée au recteur, Mme Hébert ajoute que les mêmes commentaires circulent parmi les vice-recteurs responsables de la recherche des établissements du Canada, à savoir que le gouvernement fédéral est dans une phase d'évaluation de l'innovation, au sens large, avec une ouverture à la recherche pour l'acquisition du savoir, qui n'est pas strictement orientée vers le transfert et l'application de la connaissance. Cependant, pour cela, il importe à ce moment-ci de formuler des propositions cohérentes qui s'inscrivent dans une valorisation de l'originalité de la recherche, incluant la recherche en sciences de base. Elle croit aussi qu'il y a une fenêtre d'opportunité pour que cela s'inscrive dans du financement. En ce qui concerne la question sur le service des animaleries, Mme Hébert indique que la réflexion se poursuit, soulignant qu'elle se fait dans un processus d'acquisition de nouvelles connaissances et d'amélioration. Le Bureau du vérificateur a mené une collecte d'informations et posé certains constats. Elle souligne qu'elle ne fait pas la même lecture en termes de gravité que M. Molotchnikoff, mais reconnaît qu'il y a des éléments sur lesquels il faut se pencher. Des rencontres sont prévues à partir de la semaine prochaine avec le vérificateur, la direction

de l'animalerie et, ensuite, les vice-doyens au premier cycle à la recherche de la Faculté de médecine pour leur faire part des résultats de la collecte d'informations. Suivra un plan d'action qui pourrait toucher tant la gouvernance des activités, la structure de gestion, le développement organisationnel et l'offre de formation autour des animaleries. La collecte d'informations se poursuivra pour voir si les correctifs qui sont apportés donnent des résultats. Elle tiendra les professeurs informés de toutes les décisions à ce sujet.

M. Schiettekatte revient sur la question de la traçabilité évoquée dans le cadre des discussions des membres du U15 avec les ministres et représentants fédéraux, dont le recteur a fait état dans son rapport, soulignant que cette notion risque d'augmenter le nombre de redditions de comptes déjà exigées. Il demande au recteur si l'on a fait part de ces préoccupations, tant au niveau du gouvernement du Québec que du gouvernement fédéral. Est-ce qu'il y aurait lieu, par exemple, de proposer un mécanisme où, chaque fois qu'un rapport est demandé, on fournisse les ressources et une estimation du temps nécessaire pour produire le rapport, ce qui permettrait peut-être de s'autoréguler en termes de reddition de comptes ?

Le recteur indique que ce qui a été exprimé est une volonté de revoir les processus et les façons de faire ainsi qu'une ouverture pour des propositions à cet égard. Donc il revient au milieu universitaire de proposer des idées rapidement. Il souligne que l'objectif visé par le gouvernement fédéral est de pouvoir mieux mesurer l'impact des politiques publiques et non d'accroître les redditions de comptes.

Mme Kempeneers évoque les questions soulevées dans les médias récemment au sujet de la nécessité de faire une rationalisation des programmes d'enseignement offerts par les universités québécoises, citant une déclaration du doyen de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval en faveur d'une telle position, et la question sous-jacente du mode de financement des universités qui met en concurrence les universités entre elles sur la base du nombre d'étudiants ; et, d'autre part, le pari de la réussite des étudiants. Elle demande au recteur si cette question de la concurrence engendrée par le mode de financement est discutée entre les recteurs des universités québécoises. Ou bien si l'on considère cette situation comme une fatalité à laquelle il faut se plier et, le cas échéant, est-ce que l'Université de Montréal pourrait également envisager une rationalisation de ses programmes ?

Le recteur signale à Mme Kempeneers que la fin de sa question induit un aspect qui n'est pas nécessairement relié à la question du mode de financement. Il confirme par ailleurs que les recteurs ont des discussions à ce sujet, mais ne parviennent pas à une position commune en raison des profils variés des établissements — taille, disciplines, langue d'enseignement, régions — et de leurs enjeux différents. Il rappelle le mémoire déposé par l'UdeM en 2013-2014 dans le cadre du chantier sur le financement des universités, comportant des propositions de modes de financement différents non plus basés sur le nombre d'étudiants, mais sur une base budgétaire. À son avis, une décision politique sera nécessaire pour faire un changement, mais il ne croit pas que cela se fera prochainement,

La présidente signale qu'il ne reste que dix minutes à la période de questions et invite les membres à être concis dans leurs interventions.

En complément, Mme Kempeneers demande si les transformations institutionnelles que l'on envisage s'inscrivent dans cette logique.

Le recteur répond que non, soulignant qu'il n'y a aucun lien entre les deux questions. Par contre, si la transformation permet de mettre en place des façons de faire plus optimales, des économies pourraient être réalisées et ensuite réinjectées.

Revenant sur la question du Service des animaleries, M. Ghanty soulève que le climat de travail est problématique depuis plusieurs années et que des actions ont été prises, notamment une consultation auprès des employés de soutien et une intervention de la Direction des ressources humaines, sans succès. Il désire savoir si un plan d'action concret est en préparation pour s'assurer que le traitement du personnel, ainsi que des animaux, se fasse de façon conforme.

Mme Hébert confirme qu'il y aura un plan d'action, et précise que ses rencontres avec la directrice de l'animalerie et les représentants de la Faculté de médecine visent à valider les constats qui ont été présentés, mais aussi à déterminer un plan d'action qui sera assorti d'un plan de communication. Elle explique que le plan d'action et le plan de communication seront aussi associés à une démarche continue de collecte des données, de formulation d'hypothèses et de correctifs pour s'assurer que ces derniers ont l'effet attendu. Dans le cas contraire, de nouvelles approches seront explorées pour s'assurer d'une amélioration continue au fil des ans, et non d'une action ponctuelle, au sein de ce service.

M. Ghanty présente ensuite une question au sujet de la station de biologie des Laurentides. Il dit avoir eu vent de changements concernant cette station et désire savoir comment les activités se poursuivront en ce qui a trait au soutien à l'enseignement et à la recherche.

Mme Saba indique que des discussions ont cours actuellement avec le directeur du Département des sciences biologiques et la directrice scientifique de la station de biologie des Laurentides. Toutes les activités d'enseignement et de recherche qui ont lieu actuellement et durant l'été sont maintenues. Ce qui est remis en question, ce sont certaines périodes durant l'hiver où la station est très inactive. On essaie de voir si un plan de relance serait possible, cependant aucune décision n'a été prise à ce moment-ci.

La présidente des délibérations fait remarquer à l'Assemblée qu'elle a accepté deux questions plutôt qu'une question et une complémentaire. Elle dit ne pas y voir de problème si tous sont bien disciplinés et que cela permet d'accélérer les choses.

Reprenant les propos du recteur à l'effet que l'UdeM est parmi les meilleures universités, M. Fallu lui demande pourquoi alors avoir fait appel à des chasseurs de têtes pour recruter une ou un doyen pour la Faculté des arts et des sciences alors que des gens à l'interne ont les compétences requises pour ce poste.

Le recteur répond que les grandes universités font appel à des chasseurs de têtes, et qu'il convient, si l'on veut se comparer, de recourir aux meilleures pratiques. Enfin, dans certaines situations, il peut être intéressant d'élargir la recherche de ressources à l'externe.

En complémentaire, M. Fallu mentionne qu'il y a des gens à l'interne qui sont compétents, et dire que parce que les autres le font, il faut le faire aussi ne lui apparaît pas être une bonne raison.

Le recteur répond que c'est son opinion.

M. Richard présente une première question au sujet de la grande campagne de financement de l'Université : quels sont les progrès depuis 2012 par rapport à l'objectif de 500 M\$ ? D'autre part, il se dit heureux du commentaire du recteur au sujet de la gare intermodale Édouard-Montpetit. Dans le contexte de ce projet, il considère que le 1420 boulevard Mont-Royal devient un pavillon très intéressant du fait qu'il sera au cœur de cette nouvelle intersection intermodale. Il demande s'il n'y aurait pas lieu de surseoir à la vente et de revenir à un projet pour ce pavillon.

En réponse à la deuxième question de M. Richard, le recteur précise qu'il n'a pas dit que la gare allait être réalisée, mais qu'il fait des représentations pour la réalisation de ce projet. D'autre part, il n'est pas possible de surseoir une vente qui est déjà faite, l'Université de Montréal n'est plus propriétaire du 1420 boulevard Mont-Royal. En ce qui concerne la campagne de financement, le recteur indique que les deux tiers de l'objectif sont atteints, puis il cède la parole au vice-recteur responsable de ce dossier.

M. Lefebvre confirme que les deux tiers de l'objectif sont atteints, soit environ 345 M\$. Plusieurs grands dons sont en négociation actuellement et l'on pense pouvoir atteindre l'objectif de 500 M\$.

À l'instar de M. Fallu, M. Arsenault considère que l'Université de Montréal compte parmi les grandes universités et qu'elle comporte un large bassin d'expertises. Il lui semble qu'il serait opportun que l'UdeM se dote d'une politique ou d'un règlement visant à favoriser ses ressources internes, et qui ferait en sorte que l'on crée l'obligation de consulter d'abord les ressources disponibles à l'interne, par exemple pour les communications, une planification de projets, etc. Il demande si une telle politique existe, et, dans le cas contraire, s'il serait opportun d'en créer une. Enfin, est-ce que ce serait à l'Assemblée universitaire de jouer ce rôle ?

Le recteur indique qu'une telle politique n'existe pas. Cependant, il y a une volonté institutionnelle d'utiliser des ressources internes autant que possible, il mentionne quelques exemples en ce sens : les ressources informatiques, l'implication de la Faculté de l'aménagement dans le dossier du pavillon des Sciences, le Département de kinésiologie pour le programme *Ma santé au sommet* et d'autres activités. Il doute qu'une telle politique ait plus d'impact, ajoutant que l'UdeM est déjà surréglementée. D'autre part, il pense qu'il ne faut pas s'empêcher d'aller chercher des ressources externes si c'est un meilleur choix. En lien avec la question précédente sur le recrutement des doyens, il fait remarquer qu'il n'y a que les universités Laval et de Montréal où l'essentiel des recrutements des doyens se fait à l'interne. Toutes les autres universités vont chercher des compétences à l'externe. Il croit à la progression en carrière, mais pense qu'il faut être capable de regarder à l'interne, puis aussi à l'externe et de faire le meilleur choix.

En complément, M. Arsenault précise que son commentaire ne portait pas sur le recrutement des doyens. Le but d'une telle politique est d'assurer que cette approche percole dans tous les comités et instances qui ne relèvent pas directement de la direction, qui a déjà cette volonté fort louable.

En complément de réponse à la question sur les expertises de l'UdeM, Mme Béliveau souligne que les étudiants représentent également un autre bassin d'expertises et de créativité. Ceux-ci pourraient être davantage mis en profit dans une variété de projets, ce qui, par ailleurs, est tout à fait utile pour l'apprentissage.

M. Moreau demande au recteur quel serait, selon lui, le ministère de tutelle en matière de recherche, notamment pour les centres de recherche hospitaliers qui sont affiliés à l'Université de Montréal. La recherche ne relève pas nécessairement du ministère de la Santé et des Services sociaux, elle est rattachée à la fois au ministère de l'Éducation et au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

Le recteur reconnaît que, pour le Québec, l'on doit s'adresser à trois répondants, ce qui complique notamment les démarches de représentations, en particulier pour les établissements affiliés, mais aussi pour le campus. Une rencontre est prévue à la fin du mois de mai avec les ministres Hélène David et Dominique Anglade, entre autres pour examiner cette question. Il cède la parole à la vice-rectrice responsable de la recherche pour un complément de réponse.

Mme Hébert confirme que les représentations doivent être faites aux trois ministères mentionnés, ce qui augmente le temps de réponse et potentiellement la dispersion du message. Elle évoque une ouverture possible du côté du ministère de la Santé dans le contexte de la transformation du réseau de soins, incitée par l'apport des chercheurs et la génération de nouvelles connaissances au bénéfice de l'ensemble de la population.

La présidente des délibérations indique que le temps prévu pour la période de questions est écoulé.

M. Richard demande la possibilité de poser une question.

La présidente des délibérations, qui souligne qu'il a déjà posé deux questions, indique qu'une proposition de prolongation de la période de questions sera nécessaire pour lui permettre de poser une question complémentaire.

Une proposition de prolongation de la période de questions est présentée et appuyée. Le vote n'étant pas demandé, la proposition est adoptée à l'unanimité. La présidente des délibérations cède la parole à M. Richard.

M. Richard revient sur la vente du 1420 boulevard Mont-Royal, une mauvaise décision à son avis. Dans le contexte de l'implantation éventuelle d'une gare intermodale à la station Édouard-Montpetit, il demande si l'Université devrait songer à racheter ce pavillon.

M. Filteau répond que non, ce bâtiment est vendu et ne fait plus partie du parc immobilier de l'Université.

Pour sa part, le recteur réitère qu'il n'avait pas affirmé que cette gare intermodale allait être réalisée, mais qu'il fait des représentations à cette fin.

AU-0579-7 **PROPOSITION EN VUE DE LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 15 DU  
RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DE L'ASSEMBLÉE  
UNIVERSITAIRE**  
2016-A0021-0578<sup>e</sup>-179

Le secrétaire général présente la proposition de modification de l'article 15 du règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire, consignée au document 2016-A0021-0578<sup>e</sup>-179, proposée par la présidente des délibérations et lui-même, avec la contribution du Service des affaires juridiques, à la demande de l'Assemblée universitaire à la séance de mars dernier. Cette proposition vise à faire en sorte que les votes électroniques soient par défaut des votes secrets.

La proposition est appuyée.

M. McFalls dit s'opposer à la proposition pour plusieurs raisons. Il souligne d'abord que dans le cas de l'Assemblée universitaire, le *Guide L'Espérance* prévaut et celui-ci prévoit que le vote se fait à main levée. D'autre part, faire du vote secret le vote par défaut a non seulement pour effet d'instaurer une culture du secret qui n'est pas conforme aux objectifs d'une assemblée délibérative, mais a aussi pour effet de nuire à la fonction représentative de l'Assemblée universitaire, composée de membres élus, de membres nommés par des associations, et de membres d'office. Ainsi, pour les membres élus, le fait de ne pas pouvoir voter de façon nominale et de ne pas pouvoir inscrire nominale sa dissension revient à retirer la fonction représentative. D'autre part, que des membres qui siègent d'office puissent voter n'est pas conforme à ce qui se fait dans les sénats de la plupart des universités à travers le monde. D'un point de vue historique, le vote secret a été introduit pour défendre les personnes en position de faiblesse afin qu'elles ne subissent pas des représailles pour leurs votes. Le fait d'introduire le vote secret dans cette assemblée délibérative et représentative donne l'impression que l'Assemblée a besoin du secret pour protéger certains de ses membres, ce qui envoie un mauvais signal, à son avis. Finalement, les arguments qui ont été présentés en faveur du vote secret relèvent surtout d'une question de commodité en lien avec certaines fonctions du système électronique fabriqué en Chine, et ne constituent pas une raison valable pour justifier la modification proposée.

Mme Cabana rappelle que le *Guide L'Espérance* a été conçu plusieurs années avant que la possibilité de voter électroniquement existe et qu'à cette époque, il était beaucoup plus rapide de voter à main levée que par vote secret à l'aide de bulletins papier. La pratique était donc de limiter au minimum le nombre de votes secrets, et ceux-ci portaient généralement sur des scrutins. Pour sa part, elle ne voit pas de problème avec le vote secret et considère qu'il devrait être le vote par défaut. Les personnes qui veulent se prononcer ouvertement pour ou contre une proposition et tenter d'influencer leurs collègues peuvent le faire lors de la période de discussion.

M. Boismenu se prononce en faveur de la proposition estimant que le vote secret vise à protéger une certaine forme de discrétion du vote. Il signale que la logique du vote à main levée, qui était rapide, ne permettait pas d'archiver ou de répertorier les votes. Or, les demandes faites dans les derniers mois pour diffuser rétroactivement les résultats des votes pris au cours des dernières années, et

récemment, lors de votes à main levée, la manière dont certaines personnes semblaient relever les votes des membres, l'incitent à penser que le vote secret est indiqué ici. Par ailleurs, l'avantage de la rapidité du vote à main levée n'existe plus avec le vote électronique. D'autre part, le vote secret protège la capacité de voter sans subir des pressions ou des récriminations de part et d'autre. Il permet donc aux personnes de pouvoir voter en fonction de leurs convictions et non en fonction de la pression du groupe.

M. Arseneault déclare qu'il ne faut pas présumer que lors de l'élaboration du *Guide de procédure des assemblées délibérantes* et du règlement de régie interne, on a fait le choix du vote à main levée tout en étant inconfortable avec l'idée que les gens puissent savoir comment chaque membre vote. Selon lui, le règlement de régie interne forme un système cohérent et en modifier un aspect, tel que celui proposé, a des incidences sur le processus de votation. Par exemple, le vote à main levée permet d'observer la tendance du vote et de se faire influencer, si souhaité, en fonction de la majorité, ce que ne permet pas le vote secret. À cet égard, une solution serait de permettre l'affichage nominal pendant que les gens votent et modifient leur choix, selon la logique du vote à main levée. Une fois le vote complété, le résultat est affiché, et aucun registre n'est conservé pour consultation éventuelle, ceci étant contraire à l'esprit du règlement. Dans l'immédiat, si la proposition devait être adoptée, il suggère que l'on ajoute que cette solution est temporairement acceptée jusqu'au moment où le Comité des règlements examine la question de savoir si l'on veut transformer le processus de votation de l'Assemblée universitaire pour imposer le vote secret d'emblée, et fasse rapport à l'Assemblée. Il serait ouvert à ce qu'un amendement soit proposé en ce sens.

M. Schiettekatte dit être opposé à la proposition. Le fait de savoir dans quel sens les uns et les autres ont voté fait partie du processus de délibération ; et pour sa part ; il veut bien être influencé par la tendance du vote. Il fait remarquer que c'est ce processus de vote qui est appliqué généralement dans des assemblées représentatives, par exemple à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes, afin de savoir pour qui nos représentants ont voté, ce que le vote secret ne permet pas. Par ailleurs, changer la procédure de l'Assemblée en raison d'un changement technologique n'est pas une raison suffisante. Il rappelle que le but d'introduire cette technologie était de faciliter le comptage et de réduire le temps pris pour compter les mains levées. Il se dit en faveur de la proposition de M. Arseneault voulant que l'affichage soit inscrit pendant le vote pour savoir dans quelle direction va le vote. À son avis, cela refléterait beaucoup mieux l'esprit du processus de délibération des assemblées.

M. Charest observe qu'il y a une confusion au sujet de la période de délibération et le moment du vote. La délibération est la période pour exprimer son point de vue et tenter d'influencer le vote qui va en résulter, qu'il soit secret ou non. C'est donc au cours de la délibération, et non au moment du vote, que l'on devrait se faire influencer, le cas échéant. Lors du vote, la discrétion la plus totale pour tous est la meilleure solution en toutes circonstances. Par ailleurs, il se questionne sur l'intérêt de connaître le vote de chacune des personnes.

M. Saul observe que le vote public a son intérêt, par exemple dans le cas des personnes élues, le vote public permet de savoir pour quoi elles ont voté. Mais d'un autre côté, des pressions s'exercent sur les personnes et le vote secret leur permettrait de voter selon leur conscience et non pas selon les pressions. Comme solution, il suggère d'ajouter à la proposition que « le vote secret est accordé sur demande automatiquement sans qu'il soit nécessaire d'un vote à cet égard », de manière que l'on puisse avoir une ouverture pour les choses « banales », mais que le vote soit secret pour ceux qui le demandent.

La présidente des délibérations informe M. Saul que le *Guide de procédure des assemblées délibérantes (Guide L'Espérance)* prévoit que toute demande de vote secret doit faire l'objet d'un vote majoritaire.

Afin de tenir compte de la situation nouvelle engendrée par les changements technologiques, M. Saul demande s'il ne serait pas à propos de faire une dérogation au *Guide L'Espérance* et de faire en sorte que désormais le vote soit secret sur demande.

M. Schiettekatte présente un point d'ordre : il signale que le règlement de régie interne de l'Assemblée a préséance sur le *Guide Lespérance*.

La présidente des délibérations indique alors que l'Assemblée pourrait modifier le règlement de régie interne, le cas échéant, et que cela aurait préséance sur le *Guide Lespérance*.

M. Arseneault considère que la proposition soulève une question de fond sur la nature délibérative du processus. À son avis, s'il avait fallu protéger les gens lors du vote, cela aurait été stipulé dans le règlement de régie interne et le *Guide Lespérance*, ce qui n'est pas le cas, alors que d'autre part, une procédure de vote secret a été prévue. Évoquant le commentaire de M. Charest, à la séance précédente, selon lequel il est élégant d'accorder le vote secret sur demande, M. Arseneault pense que l'Assemblée pourrait décider d'aller en ce sens, cependant le Comité des règlements doit au préalable se pencher sur la question. En conséquence, il propose un amendement qui serait d'ajouter au début de la proposition « jusqu'à ce que le Comité des règlements fasse rapport sur la question du vote à l'Assemblée universitaire ». La proposition est appuyée.

M. McFalls dit qu'il serait favorable à l'amendement pourvu que l'on donne le mandat immédiat au Comité de se pencher sur la question.

La présidente des délibérations avise que ceci demanderait que M. Arseneault accepte une modification à la proposition d'amendement qui pourrait être « que le Comité des règlements a le mandat d'examiner la question du vote de l'Assemblée universitaire et de faire rapport à la séance de septembre ». MM. Arseneault et McFalls se disent d'accord. La proposition est appuyée.

M. Le Borgne s'informe au secrétaire général si la Division des affaires juridiques s'est déjà penchée sur cette question et a pu entrevoir de nouveaux éléments à ce sujet.

Le secrétaire général confirme que oui, mais que cela n'a pas fait l'objet d'une analyse exhaustive. L'auteur du *Guide de procédure des assemblées délibérantes*, M. Michel Lespérance, a été consulté. Celui-ci a confirmé que le vote à main levée par défaut a été choisi pour des raisons pratiques : à l'époque, le vote secret demandant beaucoup de temps, il était plus simple de faire du vote à main levée le vote par défaut. Le groupe de travail qui a rédigé le *Guide Lespérance* ne s'est pas penché sur la philosophie autour du vote secret versus le vote à main levée. M. Lespérance a aussi mentionné qu'il avait été décidé d'inscrire dans le *Guide* que l'Assemblée doit se prononcer sur la tenue d'un vote secret justement pour éviter que le vote secret soit demandé systématiquement, et contribue à retarder les travaux de l'Assemblée. Un aspect qui n'existe plus avec le vote électronique. Une consultation a également été faite auprès du professeur André Blais, du Département de science politique, spécialiste des questions de scrutins, qui confirme que le vote secret d'emblée est une notion qui préserve habituellement la qualité des votes. En ce qui concerne les votes dans le cadre des parlements, s'agissant de votes nominatifs, il est important de tenir un registre des votes pris par chaque membre. En terminant, le secrétaire général indique que l'on n'a pas examiné les processus de votation en vigueur dans les autres établissements universitaires, mais que le Comité des règlements pourrait se pencher sur cet aspect s'il le juge nécessaire.

M. Sylvain s'informe à savoir si un vote en faveur de l'amendement implique que le vote serait secret d'ici à ce que le comité dépose son rapport.

La présidente des délibérations indique que le vote que l'Assemblée va prendre vise à décider si l'amendement sera ou non ajouté à la proposition. Il est possible de voter pour l'amendement à la proposition, mais être contre la proposition, et donc décider de voter contre par la suite.

M. Sylvain observe que l'amendement dit qu'un comité va faire un rapport en septembre, il désire savoir si cela implique qu'entre-temps l'Assemblée pourrait procéder au vote secret.

La présidente des délibérations précise que ce sur quoi l'Assemblée va se prononcer dans un premier temps est de décider si l'amendement est inclus ou non dans la proposition. Par la suite, l'Assemblée votera soit sur la proposition telle qu'amendée, soit sur la proposition non amendée.

M. Fallu demande si l'Assemblée passera au vote secret dans le cas où l'amendement est retenu.

La présidente des délibérations répond que non puisque la proposition n'a pas encore été adoptée. Sauf si le vote secret est demandé et accepté.

M. Schiettekatte présente un point d'ordre. Il s'informe de ce qu'il adviendrait si la question n'était pas traitée à la prochaine séance de l'Assemblée et s'interroge à savoir s'il ne conviendrait pas de préciser une date pour le traitement de cette question.

La présidente des délibérations observe que la question est pertinente.

M. McFalls observe que de demander au Comité des règlements de se pencher sur la question d'ici le mois de septembre revient à la même chose que de demander d'abord au Comité des règlements de faire rapport à l'Assemblée. Cela revient à déposer la proposition jusqu'à la prochaine séance, mais en demandant que le Comité des règlements intervienne.

M. Fallu présente un point d'ordre. Évoquant la règle 84, il constate que la proposition d'amendement était en fait irrecevable parce qu'elle change la nature de la proposition qui porte sur le mode de votation. À son avis, la proposition initiale doit être renvoyée à un comité.

La présidente des délibérations estimait que ça n'allait pas à l'encontre de la proposition, mais dit comprendre des interventions que l'Assemblée pourrait être favorable à ce que cette proposition sur le vote secret par défaut soit remise à date fixe, en septembre, et faire une autre proposition à l'effet que le Comité des règlements va se pencher sur la question et faire rapport à l'Assemblée en septembre. L'Assemblée exprime son accord. La présidente invite donc l'Assemblée à traiter l'amendement comme une proposition qui est à l'effet de mandater le Comité des règlements d'examiner la question du vote à l'Assemblée universitaire et de faire rapport à l'Assemblée à sa séance de septembre, selon la proposition faite par M. Arseneault, et appuyée par M. McFalls.

Mme Laplante se dit en faveur de la proposition.

M. Ghanty présente un point d'ordre. La proposition principale demandant le vote secret par défaut doit être traitée en premier. D'autre part, la deuxième proposition est tributaire du vote de la proposition principale.

La présidente des délibérations répond à M. Ghanty que formellement il a raison. Elle explique qu'elle avait décidé de traiter en premier la proposition de M. Arseneault parce qu'elle s'inscrivait dans la suite de la proposition principale ; et deuxièmement parce que le vote ou non sur cette proposition de dépôt pouvait avoir un impact sur la proposition suivante. Elle y voyait donc une antécédence logique.

M. Ghanty dit comprendre qu'il s'agit d'une proposition de dépôt, laquelle a préséance sur la proposition principale.

La présidente des délibérations, qui souligne que la proposition a déjà été annoncée, dit chercher à refléter la volonté de l'Assemblée plutôt que l'observance stricte des règlements.

M. Fallu signale qu'il faut tenir compte de l'ordre de priorité.

La présidente des délibérations sollicite l'avis du substitut à la présidente des délibérations, M. Fallu, à savoir s'il faut d'abord disposer de la proposition principale et ensuite revenir à celle de M. Arseneault.

M. Fallu indique que la proposition de renvoi à un comité a priorité sur la proposition principale soumise.

La présidente des délibérations dit considérer que la proposition de M. Arseneault, qui est à l'effet de donner le mandat au Comité des règlements d'examiner la question du vote et de faire rapport à l'Assemblée universitaire à sa séance de septembre, constitue une proposition de renvoi. L'Assemblée convient de cette interprétation.

M. Boismenu demande le vote secret sur cette proposition. La proposition est appuyée.

Le vote n'étant pas demandé, l'Assemblée procède au vote secret sur la motion de dépôt à date fixe, et l'adopte à la majorité, par 49 voix pour, 32 contre et 1 abstention.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité,

l'Assemblée universitaire confie au Comité des règlements le mandat d'examiner la question du vote à l'Assemblée universitaire et de faire rapport à l'Assemblée à sa séance du 12 septembre 2016.

AU-0579-8

**FACULTÉ DE THÉOLOGIE ET DE SCIENCES DES RELIGIONS ET LE  
STATUT DE SON CORPS PROFESSORAL**

2016-A0021-0577<sup>e</sup>-170

La présidente des délibérations invite le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Jean Charest, à faire rapport.

M. Jean Charest rappelle le mandat confié au CSCP sur la question du statut du corps professoral de la Faculté de théologie et de sciences des religions (FTSR), et le rapport de ce Comité, reçu par l'Assemblée à sa séance du mois de mars 2016, qui comportait, en conclusion, une recommandation. Il mentionne que des discussions ont eu cours depuis le dépôt du rapport à l'Assemblée et qu'un accord de principe est survenu entre la FTSR et la FAS ainsi qu'avec la direction de l'Université. Il y a également eu une entente parallèle entre la direction de l'Université et le SGPUM, visant à établir les conditions du transfert de la FTSR à la FAS sous la forme d'une nouvelle unité départementale, devant se faire le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ou au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2017, le tout sujet à l'approbation formelle des diverses instances respectives. Pour ces raisons, il soumet qu'il n'est pas nécessaire que l'Assemblée universitaire adopte la recommandation qui figure à la fin du rapport du CSCP. Néanmoins, il tient à souligner la contribution de plusieurs personnes à ce rapport, lequel a fait œuvre utile dans le déroulement des événements et dans le dénouement heureux de cette transformation de la FTSR. En terminant, il propose à l'Assemblée d'adopter le rapport du CSCP à l'exclusion de sa recommandation, soit les deux derniers paragraphes. Le reste du rapport étant la contextualisation concernant la question de la FTSR qui a trouvé son utilité dans la solution qui a émergé dans les dernières semaines par les parties mentionnées.

Dans la foulée de l'intervention de M. Charest, Mme Lefebvre souligne le travail réalisé par les membres du Comité du statut du corps professoral (CSCP) et du Comité de la planification (COPLAN), malgré une certaine déception exprimée par certaines personnes que les rapports n'aient pas été discutés à l'Assemblée universitaire en mars dernier. Néanmoins, ces deux comités ont considérablement aidé à la réflexion depuis l'automne, notamment au cours des discussions tenues dans le cadre de leurs audiences respectives. Les professeurs de la FTSR ont pris connaissance de ces rapports au moment où les négociations entre les diverses parties s'engageaient et plusieurs éléments les ont inspirés. Elle remercie l'Assemblée d'avoir appuyé la démarche des professeurs de la FTSR, soulignant que le vote majoritaire de l'Assemblée, au mois d'octobre dernier, pour que la situation de la FTSR soit analysée par le CSCP et le COPLAN, a été décisif. L'Assemblée universitaire sera informée par les membres de la direction en temps opportun des conclusions des négociations qui arrivent à terme bientôt.

En réponse à une question de clarification de la présidente des délibérations, M. Charest précise que sa proposition est à l'effet que l'Assemblée adopte le rapport du CSCP, à l'exception des deux derniers paragraphes, qui constituent la recommandation du rapport. La proposition est appuyée.

M. Ghanty dit comprendre que le fait d'accepter le dépôt du rapport n'implique aucunement une prise de décision en regard de cette intégration. Il dit avoir des questions au sujet du personnel de soutien dans le cadre de cette éventuelle fusion.

La présidente des délibérations rappelle que l'Assemblée a déjà accepté le dépôt du rapport et que la proposition qui est faite maintenant est d'accepter le rapport à l'exception des deux derniers paragraphes.

M. Charest précise que l'Assemblée a déjà reçu le rapport incluant la recommandation, mais n'en avait pas disposé. Afin de faire en sorte que la recommandation n'en fasse plus partie, il propose que l'Assemblée adopte le rapport du statut du CSCP en excluant les deux derniers paragraphes qui sont la recommandation du rapport. Le reste du rapport porte sur les aspects factuels qui résultent des travaux du comité. En réponse à M. Ghanty, il confirme que cela ne dispose pas du transfert de la FTSR vers la FAS, puisque cette question doit être soumise à plusieurs instances. Une recommandation formelle émanant du COPLAN devrait être présentée à l'Assemblée universitaire en septembre prochain. C'est pour cette raison qu'il a indiqué que les conclusions des pourparlers sont à l'effet que la transformation de la FTSR se fera au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2017.

En complémentaire, M. Ghanty rappelle que selon la convention du Syndicat des employés section locale 1244, c'est le moment de prévoir les effectifs, et signale que le Syndicat souhaite être consulté à cet égard et donner son avis.

Évoquant les questions de procédures de membres de l'Assemblée à la séance du mois de mars, sur le fait d'accepter le dépôt des rapports, la présidente des délibérations rappelle, pour information, qu'un refus du dépôt du rapport par l'Assemblée équivaudrait à dire que le rapport n'est pas satisfaisant quant au mandat que l'Assemblée a donné au Comité. Et, comme elle l'avait mentionné à ce moment-là, cela ne préjugeait pas de l'acceptation par l'Assemblée du contenu même du rapport.

M. Schiettekatte félicite les deux facultés de s'être entendues, ainsi que la direction de l'Université et le SGPUM, soulignant ce signe d'ouverture. Les discussions au sein de l'Assemblée universitaire et parmi ses comités ont permis de faire émerger une solution qui semble être satisfaisante, ce qui démontre l'utilité de ce genre de débats. Il espère que cela témoigne d'une ouverture future pour des débats collégiaux et constructifs sur toutes sortes de questions. Il se dit en faveur de la proposition.

M. Saul, qui est membre du CSCP, souligne que la conclusion du rapport du Comité est très importante, elle comprend l'idée que les assemblées doivent voter pour donner leur accord pour une fusion. Il s'agit d'une conclusion ferme qui découle du raisonnement sur la liberté académique. Il demande si M. Charest peut présenter les grandes lignes des pourparlers en cours entre les intervenants, notamment : est-ce que ce qui se discute actuellement mène à cette conclusion ? Est-ce que les assemblées vont pouvoir se prononcer ?

La présidente des délibérations indique qu'elle donnera d'abord la parole aux personnes qui demandent à intervenir et que M. Charest répondra au moment de conclure avant la tenue du vote.

Mme Zarowsky félicite les collègues pour le travail collégial. Elle considère que le rapport décrit l'état des lieux, mais perd un peu de son intérêt sans la recommandation en conclusion du rapport. Elle demande à M. Charest s'il ne serait pas possible de reformuler peut-être les deux derniers paragraphes de manière à ce qu'ils ne soient pas présentés sous forme de recommandation, mais, par exemple, plutôt comme une insertion.

M. Sylvain estime que les deux derniers paragraphes du rapport donnent une orientation quant aux travaux futurs. Le fait d'exclure cet élément du vote fait en sorte qu'il n'y a plus d'orientation ni

de direction selon ce qui a été conclu dans le cadre de l'ensemble des travaux qui ont été menés. Il demande à M. Charest d'expliquer pourquoi il suggère de retirer ces directions et orientations, qui sont assez claires, pour revenir à quelque chose d'indéterminé.

M. Charest rappelle qu'à l'origine la demande qui avait été formulée d'accorder un mandat au CSCP portait précisément sur le cas de l'avenir de la FTSR et c'est sur ce cas que porte le rapport, à l'exception des deux derniers paragraphes. La recommandation qui se retrouve à la fin du rapport a une portée beaucoup plus générale qui dépasse le cas de la FTSR. Il propose l'adoption du rapport en excluant la recommandation, considérant le mandat qui a été donné au CSCP d'éclairer l'Assemblée sur le cas particulier de la FTSR, et étant donné qu'il y a un aboutissement à la question de l'avenir de la FTSR, au sujet duquel il ne peut élaborer aujourd'hui parce qu'il reste des votes formels à être pris dans certaines instances. L'assemblée facultaire de la FTSR doit se prononcer sur le contenu de l'entente entre les deux facultés et la direction. Par la suite, le COPLAN en sera saisi et fera une recommandation à l'Assemblée universitaire à sa séance de septembre; c'est à ce moment que les informations seront divulguées sur les modalités de la transformation de la faculté en unité départementale. En ce qui concerne l'entente avec le SGPUM, un vote doit être pris dans les instances du SGPUM pour valider cette entente. Pour ces raisons, il ne peut donner plus de détails aujourd'hui sur les ententes que dire qu'il semble qu'à la satisfaction de l'ensemble des parties il y a un aboutissement heureux à cette situation qui fait l'objet de discussions depuis de très nombreuses années. Si tout se déroule comme anticipé, la FTSR sera transformée en une nouvelle unité départementale au sein de la FAS, avec l'intégralité de son corps professoral et de son personnel actuel, au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2017. Il réitère que la recommandation générale qui clôture le rapport ne lui apparaît plus utile aujourd'hui parce qu'elle avait été écrite avant qu'il y ait ce dénouement aux pourparlers entre les facultés et avec le syndicat des professeurs, et parce qu'elle visait à trouver une sortie à cette situation pour laquelle il n'y avait pas de solution, à ce moment, pour l'avenir de la Faculté. En réponse à la question de Mme Zarowsky, M. Charest indique que cela ne veut pas dire que ce rapport devient creux, il a été utile pour alimenter les travaux et les réflexions à l'Assemblée ainsi qu'au sein des deux unités concernées, de la direction, et du syndicat. En ce sens, en dépit du fait que la recommandation serait retirée du rapport, il fait valoir que la recommandation finale qui compte est celle qui sera soumise à l'Assemblée universitaire en septembre, à savoir d'entériner la transformation de la faculté en une nouvelle unité départementale.

La présidente des délibérations invite l'Assemblée à procéder au vote sur la proposition qui est à l'effet d'adopter le rapport du CSCP à l'exception des deux derniers paragraphes.

Mme Kempeneers présente un point d'ordre. Elle désire savoir pourquoi l'Assemblée est appelée à adopter ce rapport plutôt que de le recevoir, étant donné que le processus n'est pas terminé.

La présidente des délibérations rappelle que l'Assemblée a déjà reçu le rapport à sa séance de mars dernier. La proposition qui est soumise est d'adopter le rapport; un vote favorable à cette proposition voudrait dire que l'Assemblée est d'accord avec le contenu du rapport, à l'exception des deux derniers paragraphes.

Le vote est demandé. Le vote secret est ensuite demandé. Personne ne s'y opposant, l'Assemblée procède au vote secret et adopte la proposition à la majorité, par 61 voix pour, 13 contre et 6 abstentions.

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le rapport du comité du statut du corps professoral à l'exception des deux derniers paragraphes (document 2016-A0021-0577<sup>e</sup>-170).

*Au terme de ce point, l'Assemblée suspend sa séance pour le repas du midi et reprend ses travaux à 13 h.*

AU-0579-9     **CALENDRIER DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE POUR L'ANNÉE  
2016-2017**  
-     **RECOMMANDATION DU COMITÉ DE L'ORDRE DU JOUR**  
2016-A0021-0578<sup>e</sup>-180

Le secrétaire général présente la recommandation du Comité de l'ordre du jour, relativement à l'adoption, par l'Assemblée, de son calendrier des séances pour l'année 2016-2017, consigné au document 2016-A0021-0578<sup>e</sup>-180.

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le calendrier de ses séances pour l'année 2016-2017, conformément au document 2016-A0021-0578<sup>e</sup>-180.

AU-0579-10     **ÉLECTION DE TROIS MEMBRES AU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ**  
2016-A0021-0579<sup>e</sup>-184, 2016-A0021-0579<sup>e</sup>-185

Le secrétaire général indique que les membres ont reçu la liste des personnes mises en candidature par des membres de l'Assemblée universitaire en vue de l'élection d'un membre au Conseil de l'Université; l'élection se déroule selon la procédure prévue à l'article 8.01 des statuts. Les membres ont également reçu les notes biographiques des candidats. Les personnes suivantes ont accepté leur mise en candidature :

Florin Amzica  
Professeur agrégé  
Département de stomatologie  
Faculté de médecine dentaire

Jean-Pierre Chupin  
Professeur titulaire  
École d'architecture  
Faculté de l'aménagement

Tomás Dorta  
Professeur agrégé  
École de design  
Faculté de l'aménagement

Josée Dubois  
Professeure titulaire  
Département de radiologie, radio-oncologie  
et médecine nucléaire  
Faculté de médecine

Carlianne Ho  
Chargée de cours  
Département de didactique  
Faculté des sciences de l'éducation

Paul Lewis  
Doyen  
Faculté de l'aménagement

Stéphane Molotchnikoff  
Professeur titulaire  
Département de sciences biologiques  
Faculté des arts et des sciences

Louise Nadeau  
Professeure titulaire  
Département de psychologie  
Faculté des arts et des sciences

Jean-Jacques Nattiez  
Professeur titulaire  
Faculté de musique

Jean Poiré  
Chargé de cours  
Toxicomanie  
Faculté de l'éducation permanente

Sophie René de Cotret  
Professeure titulaire  
Département de didactique  
Faculté des sciences de l'éducation

François Schiettekatte  
Professeur titulaire  
Département de physique  
Faculté des arts et des sciences

Christina Zarowsky  
Professeure agrégée et directrice  
Département de médecine sociale et préventive  
École de santé publique

Aux fins de l'élection qu'elle est appelée à tenir, à la suggestion du secrétaire général, l'Assemblée, à l'unanimité, convient de la désignation d'un président d'élection, soit M. Pierre Jalbert et de deux scrutatrices, Mmes Danielle Salvail et Karine Tousignant, du Secrétariat général.

L'Assemblée procède au premier scrutin en vue de la nomination du premier membre. Au terme du deuxième tour de scrutin, l'Assemblée élit Mme Josée Dubois à la majorité absolue des voix, avec 39 votes en sa faveur sur 75 voix exprimées.

M. Saul observe qu'un des candidats sur la liste est retraité et demande s'il est conforme de voter pour un retraité.

Le secrétaire général indique que la composition du Conseil précise « membre nommé par l'Assemblée universitaire ». Il est davantage d'usage de désigner un membre en fonction, mais l'Assemblée peut nommer qui elle veut.

L'Assemblée procède au deuxième scrutin en vue de la nomination du deuxième membre. Au terme du troisième tour de scrutin, l'Assemblée élit Mme Louise Nadeau à la majorité des voix, avec 46 votes en sa faveur sur 76 voix exprimées.

L'Assemblée procède au troisième scrutin en vue de la nomination du troisième membre. Au terme du deuxième tour de scrutin, l'Assemblée élit Mme Sophie René de Cotret à la majorité absolue des voix, avec 41 votes en sa faveur sur 79 voix exprimées.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme Mme Josée Dubois, professeure titulaire au Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire de la Faculté de médecine, Mme Louise Nadeau, professeure titulaire au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, et Mme Sophie René de Cotret, professeure titulaire au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation, à titre de membres du Conseil de l'Université, pour un mandat de quatre ans, se terminant le 31 mai 2020.

AU-0579-11 **RECOMMANDATION AU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ RELATIVE À LA NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DES CADRES ET DES MEMBRES DU PERSONNEL PROFESSIONNEL À L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

2016-A0021-0579<sup>e</sup>-186

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire, en vertu du paragraphe k) de l'article 19.01 des statuts, recommande au Conseil de l'Université de nommer Mme Geneviève Bouchard, directrice de cabinet à la Faculté de médecine, comme membre de l'Assemblée universitaire, à titre de représentante des cadres et des membres du personnel professionnel, pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2020.

AU-0579-12 **COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE : RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA NOMINATION DE MEMBRES À DIFFÉRENTS COMITÉS**

2016-A0021-0579<sup>e</sup>-187, 2016-A0021-0579<sup>e</sup>-188

À l'invitation de la présidente des délibérations, le président du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire (CNAU), M. Jean Charest, présente les recommandations relatives à la nomination de membres à différents comités, consignées au document 2016-A0021-0579<sup>e</sup>-187. Les membres ont également reçu les notes biographiques des candidats.

AU-0579-12.1 COMITÉ DES DIFFÉRENDS : NOMINATION D'UN MEMBRE ET D'UN MEMBRE SUPPLÉANT AUX AUTRES MEMBRES

Le Comité de nomination n'a reçu aucune suggestion en regard des deux postes à pourvoir à ce comité. Un nouvel appel de candidatures sera lancé en vue de pourvoir ces postes à la prochaine séance.

AU-0579-12.2 COMITÉ D'APPEL DES DIFFÉRENDS : NOMINATION D'UN MEMBRE

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité d'appel des différends Mme Martine Valois, professeure adjointe à la Faculté de droit, comme membre, pour un deuxième mandat de quatre ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2016 et échéant le 31 mai 2020.

AU-0579-12.3 COMITÉ DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATION D'UN MEMBRE

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de l'ordre du jour Mme Nathalie Trépanier, professeure titulaire au Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation, comme membre, pour un deuxième mandat de quatre ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2016 et échéant le 31 mai 2020, mais ne dépassant pas son mandat à titre de membre de l'Assemblée universitaire.

AU-0579-12.4 COMITÉ DE LA RECHERCHE : NOMINATION DE DEUX MEMBRES PROFESSEURS ET DE DEUX MEMBRES ÉTUDIANTS

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de la recherche Mme Julie Carrier, professeure titulaire au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, et M. François Schiettekatte, professeur titulaire au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences, comme membres professeurs, pour un deuxième mandat de trois ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2016 et échéant le 31 mai 2019.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de la recherche Mme Laurence Dumont, étudiante au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, et M. Philippe LeBel, étudiant au Département de pathologie et microbiologie de la Faculté de médecine vétérinaire, comme membres étudiants, pour un mandat de deux ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2016 et échéant le 31 mai 2018.

AU-0579-12.5 COMITÉ DES RÈGLEMENTS : NOMINATION D'UN MEMBRE

L'Assemblée est saisie de la recommandation du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire en faveur de la nomination de Mme Annie-Claude Vanier.

M. Arseneault demande pourquoi le Comité de nomination n'a pas retenu la candidature de Mme Ryoa Chung qui avait accepté de se représenter pour un deuxième mandat, et surtout du fait que celle-ci est une éthicienne.

M. Charest indique que le Comité n'a pas reçu de note biographique de la candidate, et d'autre part, qu'il a décidé d'intégrer une étudiante à ce comité.

Mme Kempeneers demande ce qui motive le fait que l'on n'ait pas retenu la candidature de M. Fallu qui agit comme substitut à la présidente des délibérations de l'Assemblée. Il lui semble qu'à ce titre sa candidature serait tout à fait appropriée pour le Comité des règlements.

M. Charest indique que le choix du Comité s'est porté sur Mme Vanier pour les raisons qu'il vient de mentionner.

M. Fallu pense qu'il est important d'avoir une représentativité de la communauté et d'avoir des étudiants, mais il considère qu'il convient mieux de profiter de la fin d'un deuxième mandat pour modifier la représentativité. La question de la note biographique, abordée à la précédente séance, lui paraissait présenter des problèmes éventuels, comme dans ce cas-ci, où il y a quelqu'un qui est déjà membre du comité et qui fait sûrement un bon travail. Avant d'accepter lui-même d'être remis en candidature, il propose de remettre en élection la candidature de Mme Chung.

La proposition est appuyée.

L'Assemblée procède au scrutin et élit Mme Annie-Claude Vanier à la majorité des voix (41 voix exprimées en sa faveur, et 37 voix en faveur de Mme Chung).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité des règlements Mme Annie-Claude Vanier, étudiante au Centre de formation initiale des maîtres de la Faculté des sciences de l'éducation, comme membre, pour un mandat de quatre ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2016 et échéant le 31 mai 2020.

AU-0579-12.6 COMITÉ DE RÉVISION DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES  
CONCERNANT LES ÉTUDIANTS : NOMINATION D'UN ÉTUDIANT

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants Mme Frédérique-Emmanuelle Lessard, étudiante au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, comme membre suppléant à l'étudiant pour un mandat de quatre ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2016 échéant le 31 mai 2020.

AU-0579-12.7 COMITÉ CONCERNANT UNE POLITIQUE D'INFORMATION À  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL : NOMINATION D'UN  
REPRÉSENTANT ÉTUDIANT

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme Mme Annie-Claude Vanier, étudiante au Centre de formation initiale des maîtres de la Faculté des sciences de l'éducation, à titre de représentante étudiante nommée par la FAÉCUM au Comité concernant une politique d'information à l'Université de Montréal.

AU-0579-12.8 COMITÉ DE LA PLANIFICATION : NOMINATION D'UN MEMBRE

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de la planification Mme Isabelle Jordi, chargée de cours au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation, comme membre, pour un deuxième mandat de trois ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2016 et échéant le 31 mai 2019.

AU-0579-12.9 COMITÉ DE DISCIPLINE POUR LES ÉTUDIANTS :  
RECOMMANDATION AU COMITÉ EXÉCUTIF RELATIVE À LA  
NOMINATION D'UN MEMBRE ÉTUDIANT

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire recommande au Comité exécutif de nommer M. Martin Lotard Bayigwalag, étudiant à la Faculté de l'éducation permanente, au Comité de discipline pour les étudiants, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2020.

AU-0579-13 RECOMMANDATIONS AU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ RELATIVES  
À LA NOMINATION DE MEMBRES À LA COMMISSION DES ÉTUDES  
2016-A0021-0579<sup>e</sup>-189

AU-0579-13.1 NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES BIBLIOTHÈQUES

Sur proposition dûment faite et appuyée, et en vertu de l'article 22.02 des Statuts,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de nommer le directeur général de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont, membre de la Commission des études, pour un nouveau mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2020.

AU-0579-13.2 NOMINATION DE DEUX ÉTUDIANTS

Sur proposition dûment faite et appuyée, et en vertu des articles 20.02 des Statuts et 22 f) de la Charte,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de nommer Mme Catherine Grondin, étudiante au premier cycle au Département de communication et au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences, et M. Mathieu Jackson, étudiant aux cycles supérieurs au Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation membres de la Commission des études, pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2020.

AU-0579-14 **RAPPORTS D'ÉTAPE DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE**  
2016-A0021-0579<sup>e</sup>-194, 2016-A0021-0579<sup>e</sup>-195, 2016-A0021-0579<sup>e</sup>-196  
2016-A0021-0579<sup>e</sup>-198

Le secrétaire général fait état des rapports déposés par les présidents des comités suivants : Comité du statut du corps professoral, Comité de la recherche, Comité de la planification, et Comité du budget de l'Assemblée universitaire, consignés aux documents 2016-A0021-0579<sup>e</sup>-194, 195, 196 et 198, reçus par les membres. Le Comité permanent de la politique et le Comité des différends n'ont pas tenu de réunion au cours de l'année écoulée.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée reçoit les rapports des comités de l'Assemblée universitaire.

AU-0579-15 **FORCES DES PROGRAMMES D'ÉTUDES À L'UDEM – SYNTHÈSE TIRÉE DE L'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES PROGRAMMES**  
2016-A0021-0579<sup>e</sup>-197

À l'invitation de la présidente des délibérations, Mme Claude Mailhot, vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, présente le document intitulé *Forces des programmes d'études de l'Université de Montréal — Synthèse tirée de l'évaluation périodique des programmes*. Cette présentation, qui a été transmise aux membres de l'Assemblée, est consignée au document 2016-A0021-0579<sup>e</sup>-197.

Mme Zarowsky désire savoir ce que l'enquête a révélé d'inattendu ou de surprenant qui serait d'intérêt pour les responsables de programme ou de département.

Mme Mailhot indique que les informations les plus intéressantes pour les responsables de programme se trouvent dans le compte rendu des unités, lequel contient les éléments repris des rapports synthèses pour chacun des programmes, et les résultats provenant des enquêtes auprès des étudiants et des diplômés. Il n'y a rien d'inattendu dans les résultats, cela vient confirmer des forces que l'on croyait existantes au sein des programmes et permet de valider des éléments plus transversaux.

M. Molotchnikoff observe que le rapport dans l'ensemble paraît optimiste, alors que le rapport de l'INM est plus pondéré pour ne pas dire pessimiste, référant notamment à la page 35 du rapport de l'INM ; ce qui lui semble paradoxal. Il se demande ce que les professeurs doivent penser de ce paradoxe.

Mme Mailhot dit ne pas être en accord avec l'idée que les rapports vont dans des directions complètement opposées ; elle a observé des recoupements avec ce qui a été mentionné précédemment dans la présentation de l'INM, et elle en a fait état dans sa présentation. Elle réitère que son rapport fait ressortir ce qui est reconnu comme aspects positifs à l'interne, et validés par des évaluateurs externes, mais aussi selon les résultats recueillis auprès des étudiants. Comme mentionné à Mme Zarowsky, il s'agit de résultats globaux, il faut voir ce qui s'applique à chaque unité et programme en vue d'apporter des améliorations. Mais l'objectif était de regarder ce qui va bien et qui est souligné comme étant des éléments positifs dans les programmes.

M. McFalls désire savoir quelle question a été posée exactement aux étudiants et aux diplômés.

Sans avoir le libellé exact, Mme Mailhot indique qu'on leur a demandé d'identifier deux forces ou aspects positifs de leur programme à la fin de l'enquête.

Les données ayant été compilées depuis 2007, Mme Marquis demande si on a observé une évolution dans les forces au fil des années.

Mme Mailhot indique que l'on ne s'est pas posé la question de savoir s'il y a une évolution dans le temps. Toutefois, les données étant disponibles, il pourrait être intéressant de faire cette analyse.

M. Arseneault dit observer des correspondances entre les résultats de l'évaluation et ce qui est ressorti du rapport de l'INM, à savoir que les gens ont identifié des aspects positifs et ont exprimé en vouloir davantage et vouloir aller plus loin, de sorte qu'il a l'impression que le projet de transformation institutionnelle est une sorte de projet d'accélération institutionnelle. Il déplore cependant que l'on n'ait pas demandé aux gens de trier et de hiérarchiser, de sorte que l'on se retrouve avec des données non contextualisées. Il suggère qu'il serait intéressant de procéder à une analyse des données permettant d'identifier les éléments qui apparaissent comme étant plus probants et prioritaires.

Mme Mailhot rappelle l'objectif de l'évaluation périodique, laquelle est destinée aux unités et aux programmes dans une perspective d'amélioration. L'objectif de sa présentation était de regarder globalement les forces qui ressortent de l'UdeM, pour voir s'il y a des aspects que l'on souhaiterait mettre en valeur, par exemple dans le cadre du recrutement des étudiants. Ce n'est pas en lien avec le travail de l'INM.

En complément, M. Arseneault s'interroge sur l'usage qui pourra être fait de ce rapport par l'unité. Il demande s'il serait possible d'avoir des informations plus contextualisées.

Mme Mailhot indique que chaque unité a déjà reçu son rapport synthèse dans le cadre de l'évaluation périodique, et chacune a mis en place un plan d'action à la lumière des éléments qui méritaient une amélioration. Dans le cadre de l'évaluation périodique, on examine ce qui va moins bien, puis on fait un plan d'action pour corriger. Le présent exercice vise à faire part des éléments qui sont reconnus comme étant des aspects positifs, globalement.

M. Saul dit comprendre qu'il soit difficile de faire une synthèse globale pour toutes les unités. Il souligne que la procédure d'évaluation dans les unités s'est très bien déroulée, s'est faite d'une manière très professionnelle, et a été bénéfique, notamment pour son unité comme moyen de cibler certains problèmes pour apporter des solutions. On pressentait déjà certaines choses, mais l'évaluation a permis de les identifier très clairement et d'apporter des changements et des solutions. Il remercie Mme Mailhot pour le travail réalisé.

M. Schiettekatte désire savoir si les diplômés qui ont été consultés étaient des diplômés récents ou de longue date. D'autre part, est-ce que l'on prévoit éventuellement faire une présentation sur les défis transversaux, c'est-à-dire qui ne sont pas spécifiques à chaque département ?

Mme Mailhot indique que l'enquête porte sur des diplômés des trois dernières années, donc relativement récents. Par contre, dans certains cas, les unités demandent de remonter jusqu'à cinq ans. Sur le fait de revenir parler des défis, elle va en discuter avec la vice-rectrice Louise Béliveau.

Le recteur comprend par les questions présentées qu'il y a un intérêt pour cet exercice, qui était une première, et assure qu'il y aura une suite.

AU-0579-16 **TRANSFORMATION INSTITUTIONNELLE**  
2016-A0021-0579<sup>e</sup>-199, 2016-A0021-0579<sup>e</sup>-200

Ce point est traité à 13 h

La présidente des délibérations donne la parole au vice-recteur au développement académique et à la transformation institutionnelle, M. Gérard Boismenu, qui souhaite bienvenue à M. Michel Venne, directeur général de l'Institut du Nouveau Monde (INM), invité à venir présenter le rapport préliminaire de la consultation sur la transformation institutionnelle de l'Université de Montréal. Ce rapport, intitulé *Rapport synthèse de consultation. Version préliminaire — transformation institutionnelle, Université de Montréal* (document 2016-A0021-079<sup>e</sup>-200), est distribué aux membres de l'Assemblée

séance tenante. Le rapport préliminaire sera complété prochainement par un traitement des mémoires qui ont été transmis au cours des dernières semaines. La version finale du rapport sera diffusée au plus tard à la séance de septembre de l'Assemblée. M. Boismenu remercie M. Venne et l'équipe de l'INM, soulignant le professionnalisme et la bonne collaboration de l'Institut. Enfin, il mentionne qu'une période d'échange suivra la présentation de M. Venne.

À l'aide d'une présentation électronique (document 2016-A0021-079<sup>e</sup>-179) M. Michel Venne, directeur général de l'Institut du Nouveau Monde (INM), présente le rapport préliminaire de la consultation sur la transformation institutionnelle de l'Université de Montréal. Il revient sur la démarche et rend compte des travaux réalisés au cours des derniers mois ; puis présente les conclusions de son rapport sur les différentes activités de consultations menées à l'Université depuis le 4 décembre dernier. Notamment, l'Université suscite la fierté : plus de 90% des répondants se disent fiers de faire partie de la communauté de l'UdeM. Les cinq priorités suivantes ont été identifiées par les auteurs du rapport chez les participants : la collaboration et l'interdisciplinarité ; la gouvernance et la gestion administrative ; les relations entre l'Université et la communauté environnante et le partage des connaissances ; l'identité et le sentiment d'appartenance ; l'enseignement et le numérique. Le rapport identifie également une notion transversale : l'expérience étudiante. M. Venne évoque une bonne participation de la communauté universitaire malgré que la démarche ait fait l'objet d'une contestation et d'un appel à ne pas y participer par le SGPUM. Enfin, comme mentionné par le vice-recteur, un rapport final sera déposé lorsque le traitement des mémoires qui ont été transmis au cours des dernières semaines sera complété.

Au terme de la présentation, les membres sont invités à présenter leurs questions et commentaires.

Concernant le panel, Mme Marquis demande qui a décidé des lectures et des rencontres avec les experts.

M. Venne indique que ces décisions ont été prises par l'INM en concertation avec le vice-rectorat aux affaires académiques et à la transformation institutionnelle. L'INM a suggéré les thèmes de la discussion et a choisi des documents, le vice-rectorat en a identifié d'autres, et les membres du panel eux-mêmes se sont échangés des documents.

Mme Marquis demande ensuite comment les thématiques ont été définies pour « l'élection nomade » et le « jeu des priorités ».

M. Venne explique que l'INM a proposé ces thèmes après discussion avec le vice-rectorat. Les thèmes ont été puisés dans les documents de réflexion qui avaient déjà été publiés, entre autres, les documents déposés à l'Assemblée universitaire dans les derniers mois. D'autre part, l'INM, qui avait déjà travaillé sur la question de l'avenir des universités lors du Sommet sur l'enseignement supérieur, a constaté une concordance entre les préoccupations exprimées par les étudiants que l'INM avait consultés à cette époque, et les documents qui lui ont été présentés.

M. McFalls demande pourquoi le rapport met l'accent sur la minorité qui s'intéresse à l'enseignement dans une langue autre que le français, et quelle proportion des répondants cette minorité représente. Deuxièmement, outre le fait qu'il y a eu peu de commentaires des répondants au sujet du numérique, est-ce que d'autres surprises ont été constatées ?

En ce qui concerne la langue d'enseignement, M. Venne explique qu'une attention a été accordée à ce sujet parce que cette question était posée dans le questionnaire administré par l'Université. Tel qu'indiqué à la page 35 du rapport synthèse de l'INM ( 016-A0021-0579<sup>e</sup>-200), 12 % des répondants considèrent cette question très prioritaire, et 22 % assez prioritaire. Cette question de la langue d'enseignement n'a pas été abordée dans les forums. Pour ce qui est des surprises, comme mentionné, la recherche n'est pas ressortie comme préoccupation, sinon pour dire qu'il faudrait davantage qu'elle soit interdisciplinaire, tout en protégeant les disciplines.

M. Schiettekatte présente trois questions. D'abord, sur le plan méthodologique, il se questionne à savoir si le fait de poser certaines questions, en se basant sur les documents mentionnés,

influence les réponses. Il demande s'il n'y aurait pas eu lieu de faire une étude préliminaire sur les questions auxquelles la communauté aurait voulu répondre. Il demande ensuite comment on en arrive à conclure que le numérique n'est pas une priorité étant donné que l'idée d'augmenter l'offre de formation en ligne semble susciter l'adhésion d'une proportion importante de répondants au sondage (page 35 du rapport synthèse). Enfin, est-ce qu'on a tenu compte du fait qu'un groupe n'a pas voulu participer au sondage, ce qui pourrait expliquer que la recherche n'est pas ressortie comme une priorité.

M. Venne précise que l'INM n'a pas eu le mandat de faire une préétude sur les thèmes qui auraient pu être abordés. De plus, le processus était déjà amorcé lorsque l'INM a entrepris son mandat et l'on a présumé que ce n'était pas la première fois que la communauté universitaire entendait parler de la question de la transformation institutionnelle. D'autre part, les questions posées étaient volontairement ouvertes et ont permis aux gens d'exprimer leurs préoccupations à l'égard des objectifs de la transformation institutionnelle. Pour ce qui est de la réponse favorable dans le sondage, concernant l'offre de cours en ligne, il se dit d'accord avec M. Schiettekatte. Néanmoins, le numérique n'est pas une préoccupation prioritaire qui est ressortie dans les commentaires spontanés des répondants dans les questions ouvertes, ni dans les forums. Il observe cependant qu'il s'agit d'un sujet à approfondir. Enfin, en ce qui a trait au groupe qui n'aurait pas participé, pour sa part, il ne peut que constater qu'il y a eu un appel au boycottage sans savoir si cet appel a été respecté. Il observe qu'il y avait six professeurs sur les quinze participants au panel sur l'interdisciplinarité, que des commentaires ont été faits dans les questions ouvertes du sondage, des mémoires ont été préparés par des facultés et des départements et par certains regroupements dans lesquels il y a des professeurs. Cependant, il n'est pas en mesure d'évaluer quel fut l'impact sur le taux de réponses ou sur la qualité ou la nature des réponses.

M. Molotchnikoff se dit consterné que la recherche soit absente des priorités citées dans le rapport, alors qu'elle est l'une des deux missions prioritaires de l'Université, avec l'enseignement. Il faudrait pouvoir comprendre pourquoi. Il fait ensuite un commentaire en lien avec un passage à la page 19 du rapport synthèse qui dit que la recherche se fait au service du développement et du bien-être humains. Il considère que cela va de soi, cependant il s'inquiète que tel que formulé, cela puisse conduire à une idéologie et à un dogmatisme. À son avis, la recherche devrait être libre et les professeurs devraient avoir l'entière liberté, sans contrainte, de choisir leur sujet de recherche.

M. Venne signale qu'une consultation ne sert pas nécessairement à donner des réponses définitives et catégoriques, ni à indiquer la voie qui doit être suivie. Elle fournit des informations qui peuvent servir pour poursuivre une réflexion. Des commentaires relatifs à la recherche ont été faits dans diverses modalités de consultation. Le panel, en particulier, s'est penché sur la question de la recherche et a pris soin de mentionner que la liberté académique doit être respectée en ce qui a trait aux choix des sujets de recherche. La formule du panel visait à ce que les membres puissent se pencher sur une question large pendant deux jours, ce qui a permis de faire des nuances.

M. Richard désire savoir quels sont les participants qui se sont dits si préoccupés par les questions de la collaboration et de l'interdisciplinarité. Évoquant que des membres de la communauté universitaire, principalement les professeurs, n'ont pas participé à la consultation, il en déduit que ce doit être les étudiants ou les administrateurs. D'autre part, il observe que le rapport emploie les mots « transformation » et « diagnostic » qui évoquent une notion de problème. Observant qu'aucun élément de problématiques n'est précisé dans le mandat donné à l'INM, il demande à quels problèmes le mandat de l'INM tente d'apporter une solution.

M. Venne affirme que les professeurs ont participé à la consultation, ceux-ci ont fait des commentaires en réponse aux questions ouvertes du sondage, étaient présents dans les forums, et le panel comportait une proportion de professeurs représentative de la proportion que l'on retrouve à l'Assemblée universitaire. La question de la collaboration préoccupe la grande majorité des gens qui ont participé à la consultation. L'expression des opinions lui semble être suffisamment convergente pour affirmer que c'est une question qui est préoccupante au sein de l'Université. En réponse à la deuxième question de M. Richard, M. Venne souligne que le rapport identifie les problématiques qui semblent être les plus préoccupantes pour la communauté universitaire, cependant il n'est pas du ressort de l'INM de définir les problématiques auxquelles devrait s'attarder la transformation, cela revient à la communauté universitaire. Enfin, le message qu'il retient de la consultation est que l'on considère que l'UdeM est une

bonne université dont on est fiers ; que l'on aimerait plus de collaboration, être mieux reconnus, améliorer l'expérience étudiante et, à ces fins, régler les problèmes de gouvernance et de gestion administrative.

Observant que les grandes thématiques mentionnées — interdisciplinarité, collaboration, gouvernance, administration et relation avec la communauté — sont interreliées, Mme Zarowsky demande à M. Venne s'il a constaté des écarts entre les préoccupations sur ces questions, par exemple entre le désir et l'ouverture à collaborer, ainsi que les incitatifs et les obstacles à cet égard. Est-ce que des enjeux politiques ont été soulevés, par exemple en regard des grandes facultés versus les petites facultés ? D'autre part, en ce qui concerne les relations avec la communauté, a-t-on perçu une prépondérance de préoccupations par rapport à une université engagée versus une université rentable ; soulignant à cet égard la pression qui se fait sentir d'avoir des programmes qui sont rentables ?

M. Venne indique que la volonté de collaborer et la mention d'obstacles administratifs ou autres à la possibilité de collaborer ont été exprimées de manière relativement équivalente, cependant, souvent l'expression du désir de collaborer était accompagnée de ce qu'on assimilait à des contraintes. D'ailleurs, le rapport, y compris l'avis du panel, comporte une série de recommandations sur la gestion qui visent à éliminer certaines difficultés, par exemple la lenteur des processus. Quant à savoir si des questions d'ordre politique avaient été soulevées, sous réserve d'une analyse plus approfondie des mémoires reçus, dont certains en provenance de facultés, la difficulté de collaboration avec les facultés a été abordée de manière générale, et non spécifique, sans comparer une faculté à une autre, sauf à titre anecdotique. On n'a pas dénoté l'expression d'un problème lié à une faculté ou une autre. En ce qui concerne le rapport avec la communauté, le message qu'il perçoit est que, très majoritairement, les membres de la communauté veulent une université engagée et utile dans la société dans laquelle elle évolue, et voire même à l'échelle mondiale, et non de faire de l'UdeM une université qui est rentable.

Allant dans le sens de commentaires précédents, M. Carl Gagnon pense que la recherche n'est pas ressortie comme une priorité parce qu'un nombre important de professeurs n'ont pas participé à la consultation pour suivre les recommandations du SGPUM. Il fait part du dilemme dans lequel il se trouvait en tant que directeur d'un centre de recherche, mais est aussi en tant que membre du regroupement des professeurs et, dans le passé, de délégué syndical. Une situation déchirante partagée par de nombreux professeurs qui n'ont pas participé au processus. Pour sa part, il a décidé de participer à la consultation parce que son mandat comme directeur de centre de recherche est de favoriser la recherche. Il a soumis un mémoire dans le cadre de la consultation qui porte strictement sur la recherche. La recherche est extrêmement importante au sein de l'Université, et ce pour plusieurs professeurs, et le rapport ne reflète pas cette situation, selon lui.

M. Saul observe que le rapport contient de nombreuses synthèses et affirmations tirées des diverses activités de consultation. Il souhaiterait savoir quelle est la pondération que l'on peut accorder à chacune des affirmations contenues dans le rapport. Il demande à M. Venne s'il sera possible de se référer à lui ultérieurement pour savoir, par exemple, quelle est la base statistique ou quantitative qui a permis de faire une affirmation, de manière à pouvoir mettre en rapport chacune des affirmations ou idées, à savoir quelles sont les plus importantes, qui ont attiré le plus de commentaires ou sont convergentes.

M. Venne explique que chacun des commentaires qui a été capté dans les activités de consultation (réponses aux questions ouvertes du sondage, commentaires reçus sur le site Web, par les forums ; etc.) a été inscrit dans une grille d'analyse sur des fichiers Excel afin de permettre justement de saisir le poids de certaines affirmations. En consultant ces grilles, il est possible de mesurer le poids de certaines affirmations par rapport aux autres. Les grilles ont été remises au vice-rectorat aux affaires académiques et à la transformation institutionnelle.

Citant plusieurs passages du rapport, Mme Kempeneers demande pourquoi on a amalgamé à différents endroits du rapport les critiques qui sont faites sur le fonctionnement en silo à l'interne avec des considérations sur l'interdisciplinarité, alors que le fonctionnement en silo peut être le fait du travail d'un service qui travaille en silo vis-à-vis d'un autre service, par exemple ; et qu'il ne lui semble pas que les réponses, notamment aux pages 42 (dans l'*Avis du panel*) et 43 (section « Enseignement ») vont dans ce sens.

M. Venne indique que les extraits cités proviennent de l'avis du panel qui s'est penché de façon plus élaborée sur la question de la collaboration et de l'interdisciplinarité. La raison pour laquelle le fonctionnement en silo et l'interdisciplinarité ont été associés dans le rapport vient du fait que ce sont les répondants eux-mêmes qui établissaient un lien entre les deux questions, en disant vouloir davantage d'interdisciplinarité et de collaboration, mais déploraient travailler trop en silo au sein de l'université. Il convient d'autre part qu'il y a des collaborations qui n'ont rien à voir avec les disciplines, mais plutôt avec le travail entre les services ou les unités de travail au sein de l'université.

Mme Cabana présente des commentaires sur la démarche de consultation et l'interprétation des résultats en lien avec le fait que la recherche n'est pas citée parmi les priorités de la communauté. À son avis, le problème vient du fait que les mêmes questions ont été posées à toute la communauté universitaire, et, d'autre part, du fait que les professeurs ont peut-être moins participé qu'il n'aurait été souhaitable. Le fait que le sondage ne permette pas de déterminer de quelle catégorie de personnel provient telle réponse limite l'interprétation que l'on peut faire des réponses parce que tous n'ont pas les mêmes préoccupations, les mêmes connaissances ou les mêmes expériences à l'intérieur de l'université. S'il y a eu moins de répondants professeurs au sondage, évidemment cela laisse plus de poids aux autres catégories de répondants. Peut-être que le diagnostic d'intérêt moindre par rapport à la recherche découle de cela. Ayant participé à plusieurs forums, elle a constaté qu'il y a avait très peu de professeurs, ajoutant que les visions des professeurs peuvent être très différentes selon la faculté d'où ils proviennent, par exemple une faculté exclusivement de nature professionnelle versus une faculté plus généraliste ou fondamentale. Elle dit avoir été frappée aussi par une incompréhension des questions, par exemple sur le thème qui portait sur la recherche et le transfert des connaissances, un grand nombre de commentaires des participants portaient sur l'expérience étudiante ou sur la façon dont le professeur enseigne sa matière. Pour ces raisons, elle pense qu'il faut être prudent dans l'interprétation des résultats en ce qui concerne la recherche. L'étude plus approfondie, à venir, pourra éventuellement permettre de nuancer ces résultats préliminaires.

M. Venne explique qu'une consultation large et ouverte comme celle menée ne vise pas à mobiliser les compétences spécialisées des personnes consultées, mais plutôt à leur demander d'exprimer leurs préoccupations et des suggestions à partir de leur propre expérience, afin de saisir le sentiment général qui ressort d'une conversation ouverte de la communauté universitaire. Une forme d'arbitrage se fait dans les conversations, les échanges, dans le cadre des forums, qui permet de constater où sont les convergences et s'il y a des divergences importantes sur la question de la transformation de l'université. Il lui semble que le pouls est représentatif sur les grandes préoccupations qui ressortent. Cela ne veut pas dire que le reste n'est pas important, tel que mentionné, sur la recherche et le numérique, il y a certainement des travaux supplémentaires qui devraient être faits.

En écho au commentaire de Mme Cabana, M. Troncy observe que sur les six professeurs membres du panel, quatre provenaient de la Faculté de médecine, dont deux retraités, et trois occupent ou ont occupé des postes de cadres administratifs, de sorte que le panel ne reflète pas toute la richesse et la diversité qui caractérisent la communauté universitaire, et qui devraient être recherchées dans le cadre de questionnements aussi importants que ceux présentés.

M. Venne signale que l'on doit tenir compte des limites de la participation. Chaque fois qu'il a été possible de le faire, on a précisé dans le rapport quelle était la nature du profil.

Mme Saba fait part de ses préoccupations au sujet du traitement des mémoires qui ont été produits par des facultés dans le but de participer à la consultation et de présenter un point de vue sur l'avenir de l'institution dans une perspective facultaire. Elle désire savoir comment on prévoit faire le traitement des mémoires : va-t-on valider les constats contenus dans le rapport à travers les mémoires, ou est-ce que l'on reprend l'analyse à travers les trois questions posées par la consultation, ou encore est-ce que l'on compte procéder à une analyse de contenu des mémoires ?

M. Venne explique que la raison pour laquelle le rapport déposé est préliminaire est que l'on procède actuellement à l'analyse des contenus des mémoires pour extraire les recommandations qu'ils contiennent, en lien avec les questions qui ont été posées par la consultation, mais aussi en lien avec les préoccupations qui auront été exprimées spontanément par les auteurs de ces mémoires, que

ce soit des facultés, des départements ou des individus membres de la communauté. L'objectif n'est pas d'insérer de façon anonyme les résultats de l'analyse des mémoires dans l'analyse déjà faite, mais plutôt de mettre en valeur les contenus de ces mémoires issus d'un processus plus élaboré que la participation à un sondage, par exemple.

M. Arseneault s'informe à savoir s'il a été fait état des distinctions entre les notions d'interdisciplinarité, de transdisciplinarité et de multidisciplinarité dans le cadre de la consultation.

M. Venne indique que les distinctions entre ces termes ont été abordées dans le cadre des présentations qui ont été faites au panel.

M. Richard demande s'il y a eu des commentaires au sujet du nombre d'étudiants dans les cours ou du ratio professeur-étudiants.

M. Venne indique qu'une des principales préoccupations des étudiants, mais aussi d'autres répondants, est qu'il serait préférable d'avoir des classes moins nombreuses, notamment pour favoriser une plus grande proximité entre l'étudiant et son enseignant, et plus de disponibilité de l'enseignant.

Se reportant à la page 11 du rapport, sous la section *Diagnostic sur le questionnaire en ligne*, notamment sur la mention que l'identification facultaire arrive en quatrième position après le milieu universitaire, M. Soudeyns demande si des facultés ressortaient dans cette analyse, que ce soit à propos d'une forte identification, ou d'une identification plus faible.

M. Venne dit ne pas avoir eu accès à cette information, si elle existe. Il a seulement obtenu les réponses globales à la question.

En complément à la réponse de M. Venne à la question de M. Soudeyns, le vice-recteur aux affaires académique et à la transformation institutionnelle, M. Boismenu, explique que le résultat à la question sur l'identification à l'unité de proximité (page 38 du rapport) est plus complexe à interpréter parce qu'elle renvoie à des cas de figure différents — unités départementales dans des facultés départementalisées, facultés non départementalisées — de sorte que la référence première en termes d'unité de proximité est susceptible de varier selon cette différence. De plus, la question sur l'identification à la faculté ne s'applique pas à une partie des répondants, notamment ceux qui travaillent au sein d'un service, d'un institut, etc. Sur le fait que la recherche n'est pas citée parmi les priorités de la communauté, M. Boismenu suggère que, selon sa perception, dans les forums et le panel la notion d'interconnexion entre les disciplines a été interprétée davantage dans la perspective de l'enseignement qu'en lien avec la recherche. Pour ce qui est du fait que le numérique ne semble pas essentiel pour les étudiants, M. Boismenu suggère une explication : soit cette question est parasitée par une conception négative de certaines expériences du numérique, par exemple les cours en ligne ; ou encore cela s'explique par le fait que les gens se débrouillent assez bien avec le numérique et n'ont pas besoin qu'on leur impose quelques applications que ce soit de plus. Cela dit, ces questions restent des sujets à approfondir. Par ailleurs, il relève que les résultats de la consultation permettent d'observer que d'une question à l'autre le niveau d'intensité est variable selon les sujets. Par exemple, la réponse à la question sur l'enseignement dans une langue autre que le français illustre le fait que les gens n'ont pas répondu de façon mécanique à l'ensemble des questions. D'autre part, la méthodologie ouverte qui a été appliquée ne permet pas de faire en sorte d'obtenir un résultat définitif comme dans le cas d'un sondage, par exemple, et l'on doit tenir compte de ce fait au niveau de l'interprétation des résultats. En ce sens, la consultation a généré une mine d'informations intéressantes qui permet d'alimenter la réflexion. M. Boismenu termine en soulignant l'excellent travail réalisé par l'INM, en mentionnant le professionnalisme de l'équipe formée de gens qui ont fait des études universitaires de 2<sup>e</sup> cycle, dont plusieurs à l'UdeM.

L'Assemblée se joint à M. Boismenu pour remercier M. Venne de sa présentation. Celui-ci remercie l'Assemblée pour cet échange.

M. Boismenu souligne que l'Assemblée universitaire a eu la présentation du rapport de l'INM en exclusivité, une version moins élaborée avait été remise à la direction de l'Université dans les derniers jours. Il fait ensuite le point sur les prochaines étapes : le rapport sera présenté au Conseil de l'Université le 30 mai. La réflexion et les consultations se poursuivront au cours des prochaines semaines, notamment avec les doyens, en vue de présenter un énoncé de principes à l'automne. Une version sera présentée pour discussion au Comité de la planification, le 22 août. Par la suite, le Comité d'étude du projet de transformation institutionnelle recevra ce document du COPLAN et fera rapport à l'Assemblée universitaire du 12 septembre pour discussion et délibération.

M. Molotchnikoff demande à M. Boismenu s'il est prévu de tenir une séance spéciale de l'Assemblée universitaire, d'une journée par exemple, spécifiquement sur les transformations institutionnelles, ou si cela se fera dans le cadre d'une assemblée régulière.

M. Boismenu indique qu'il est prévu de déposer l'énoncé de principes le 12 septembre dans le cadre d'une séance régulière de l'Assemblée. Il convient qu'il faudra prévoir une plage de temps substantielle pour traiter ce sujet. Les décisions à cet égard seront déterminées par le Comité de l'ordre du jour.

M. Saul informe que le Comité d'étude du projet de transformation institutionnelle l'a élu comme président du Comité. Le Comité doit tenir une première réunion le 13 juin pour procéder à l'analyse du rapport synthèse de l'INM, et se réunira ensuite au mois d'août pour recevoir et analyser l'information qu'il recevra du vice-recteur, avant de préparer un rapport qui sera déposé à la séance de l'Assemblée du 12 septembre.

M. Schiettekatte demande de recevoir le rapport neuf jours avant la prochaine séance, même s'il n'y a pas de décision à prendre. D'autre part, il s'informe si le rapport comportera une section sur les aspects méthodologiques, compte tenu des diverses questions de méthodologie qui ont été soulevées dans la discussion.

M. Saul indique que le Comité verra quelle suite sera donnée à l'analyse, et il est probable que le rapport présentera la perception du Comité en regard du rapport de l'INM, sous réserve de ce que décidera le Comité.

AU-0579-17 **FACULTÉ DE MÉDECINE : CRÉATION DU DÉPARTEMENT DE PHARMACOLOGIE ET PHYSIOLOGIE**  
2016-A0021-0579<sup>e</sup>-190, 2016-A0021-0579<sup>e</sup>-191  
2016-A0021-0579<sup>e</sup>-192, 2016-A0021-0579<sup>e</sup>-193

Le point est reporté à la prochaine séance.

AU-0579-18 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 12 septembre 2016, à 14 heures.

AU-0579-19 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le recteur souhaite à tous un bon été.

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 30.